



EXACOMPTA CLAIREFONTAINE

ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE

DU 27 MAI 2025

EXERCICE 2024

RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
PROPOSITIONS DE RESOLUTIONS

Conseil d'administration

François NUSSE, Président Directeur Général

Dominique DARIDAN

Louise DE L'ESTANG DU RUSQUEC

Céline GOBLOT

Charles NUSSE

Frédéric NUSSE

Gabriel NUSSE

Guillaume NUSSE

Jérôme NUSSE

Laurent NUSSE

Monique PRISSARD

Emmanuel RENAUDIN

Caroline TAMPONNET

Caroline VALENTIN

Commissaires aux comptes

BATT AUDIT, 58 boulevard d'Austrasie – 54000 Nancy
Isabelle SAGOT

ADVOLIS, 38 avenue de l'Opéra – 75002 Paris
Hugues de NORAY – Nicolas AUBRUN

Sommaire :

page

Assemblée Générale Ordinaire

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire	4
Attestation du rapport financier annuel	4
Rapport du Conseil à l'assemblée générale ordinaire	5
Rapport du Conseil sur le gouvernement d'entreprise	15
Organigramme du Groupe	18
Exacompta Clairefontaine – comptes sociaux	19
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	32
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	36
Groupe Exacompta Clairefontaine – comptes consolidés	37
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	70
Résolutions présentées à l'assemblée générale ordinaire	73

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Ordre du jour :

- Rapport du conseil d'administration sur les opérations et les comptes sociaux de l'exercice 2024 ;
- Rapport du conseil d'administration sur les opérations et les comptes consolidés de l'exercice 2024 ;
- Rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise ;
- Rapports des commissaires aux comptes
 - sur les comptes annuels
 - sur les conventions réglementées
 - sur les comptes consolidés
- Approbation des comptes sociaux arrêtés à la date du 31 décembre 2024 ;
- Approbation des comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2024 ;
- Affectation du résultat ;
- Conventions relevant de l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Mandats des administrateurs et jetons de présence ;
- Nomination des commissaires aux comptes en matière de durabilité.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Attestation du rapport financier annuel :

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Jean Marie Nusse
Directeur Général Délégué

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 27 MAI 2025

Mesdames, Messieurs,

1. EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES SOCIAUX

(en milliers d'Euros)	2024	2023
Produits d'exploitation	9 186	8 688
Résultat d'exploitation	524	708
Résultat financier	-1 432	-11 114
Résultat net	856	-11 452

Une dépréciation de titres de 12 M€ a été comptabilisée dans les comptes de l'exercice 2024 contre 18 M€ dans les comptes de l'exercice 2023.

La société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE, holding, est une entité au service des sociétés du groupe dont elle gère la force de vente et certains biens immobiliers.

Par ailleurs, elle prend en charge sa gestion financière, la fonction de consolidation, le juridique et le fiscal, la communication et les relations avec les actionnaires. Elle coordonne les actions en matière de certification environnementale.

Depuis janvier 2003, les filiales versent à EXACOMPTA CLAIREFONTAINE une redevance égale à 0,2 % de leur valeur ajoutée de l'exercice précédent.

Les sociétés têtes de sous-groupe (Exacompta, Papeteries de Clairefontaine, Clairefontaine Rhodia, AFA et Photoweb) garantissent tous les remboursements de leurs filiales emprunteuses auprès de leur société mère.

Le montant des charges fiscalement non déductibles s'élève à 14 946 €.

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES EN EUROS

Date d'arrêté	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Durée de l'exercice (en mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	4 525 920	4 525 920	4 525 920	4 525 920	4 525 920
Nombre d'actions ordinaires	1 131 480	1 131 480	1 131 480	1 131 480	1 131 480
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 063 827	1 837 813	1 604 003	1 531 218	1 574 860
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	11 754 270	8 216 383	6 737 514	6 105 490	5 619 746
Impôts sur les bénéfices	-1 852 258	919 525	1 743 751	2 606 179	-489 242
Dotations nettes aux amortissements et provisions	12 750 549	18 748 939	3 791 646	824 492	3 781 049
Résultat net	855 980	-11 452 081	1 202 117	2 674 819	2 327 939
Résultat distribué	*8 486 100	7 580 916	4 978 512	4 163 846	3 394 440
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation et avant dotations aux amortissements et provisions	12,03	6,44	4,41	3,09	5,40
Résultat après impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	0,76	-10,12	1,06	2,36	2,06
Dividende attribué	*7,50	6,70	4,40	3,68	3,00
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	31	32	35	36	37
Masse salariale	3 939 202	3 494 137	3 911 311	3 453 317	3 348 232
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 604 490	1 499 343	1 556 828	1 334 748	1 244 552

* Dividende proposé

FACTURES REÇUES ET EMISES NON REGLEES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ECHU

	Factures reçues					Factures émises				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total
	(A) - Tranches de retard de paiement									
Nombre de factures concernées					5					0
Montant total des factures concernées en € TTC	18 317	–	–	525	18 842	–	–	–	–	–
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	1,1 %			0,0 %	1,1 %					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice										
	(B) - Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées									
Nombre des factures exclues	Néant					Néant				
Montant total des factures exclues en € TTC	Néant					Néant				
	(C) - Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal - art. L.441-6 ou art. L.443-1 du Code de commerce)									
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels					Délais contractuels				

INFORMATIONS SUR LE TITRE ET ACTIONNARIAT

Le titre cotait 174 € le 2 janvier 2024 et 139 € le 31 décembre 2024 (-20,1 %). Le nombre de titres échangés durant l'exercice est de 13 397.

Il n'existe aucun programme de rachat d'actions et il n'y a pas d'actionnariat salarié dans la société mère.

Le capital de la société mère est composé de 1 131 480 actions, sans variation sur l'exercice. Un droit de vote double est attribué à chaque action entièrement libérée pour laquelle est justifiée une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Notre actionnaire principal, les Ets Charles NUSSE, possède 910 395 actions à droit de vote double, soit 80,46 % du capital au 31 décembre 2024.

La société LG Invest a franchi à la hausse le seuil de 5 % du capital, déclaration publiée par l'AMF le 28 septembre 2021.

2. EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE ECOULE

2.1 RESULTAT

(en milliers d'Euros)	2024	2023
Produit des activités ordinaires	831 274	843 249
Résultat opérationnel	45 261	72 063
Résultat net avant IS	43 256	56 852
Résultat net après IS	31 456	43 116
Part du groupe	31 456	43 116

Les résultats 2023 avaient été bonifiés par deux éléments exceptionnels pour un total de 16 000 K€.

Les comptes consolidés de 2024 enregistrent une dépréciation de goodwill de 2 000 K€ alors qu'une dépréciation de 11 996 K€ l'avait été dans ceux de 2023.

Le résultat opérationnel est présenté avant ces dépréciations.

Le 27 février 2024, le Groupe a pris le contrôle de la société FLOCK ONE spécialisée dans le flockage pour toutes les applications décoratives et techniques. Le goodwill enregistré s'élève à 2,5 M€.

En 2024, l'EBITDA – *Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization* – du groupe Exacompta Clairefontaine s'élève à 98 240 K€ contre 115 589 K€ en 2023.

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe avec Etablissements Charles NUSSE qui fournit conseil et assistance aux sociétés du groupe. Les prestations délivrées sont rémunérées par une redevance égale à 0,6 % de la valeur ajoutée de chaque société de l'exercice précédent.

2.2 SECTEURS D'ACTIVITES

Papier

La production de papiers fins non couchés en Europe de l'Ouest a progressé de 6,4 % en 2024 après avoir diminué de 25,8 % en 2023, (source CEPI).

Celle de nos quatre usines a augmenté de 5,8 % en 2023 et de 1,3 % en 2024 avec 240 milliers de tonnes de papiers bobinés.

Le volume des commandes reçues a permis une marche normale de nos cinq machines. Nous compensons le déclin de certains marchés de papiers graphiques par le développement de spécialités.

Après un fléchissement en cours d'exercice, le prix des pâtes s'est raffermi entraînant une hausse moyenne d'environ 5 % sur l'année. Notre coût énergétique n'a plus bénéficié de conditions avantageuses comme celles des exercices 2022 et 2023.

Transformation

Le marché des articles de papeterie en France a baissé en volume de 5,6 % en moyenne pour le « Papier Façonné » et de 6,9 % pour le « Classement » (source GFK). Le développement de nos ventes en Europe et nos diversifications ont permis de maintenir globalement notre chiffre d'affaires. Nous sommes amenés à réorganiser des ateliers pour tenir compte de la diminution de consommation de certaines familles de produits.

2.3 SITUATION FINANCIERE

2.3.1 Endettement

Au 31 décembre 2024, pour un chiffre d'affaires de 831 274 K€, l'endettement financier brut du Groupe s'élève à 209 347 K€ dont 41 607 K€ de dette financière induite par l'activation des contrats de location. Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 536 108 K€.

Le Groupe a négocié des lignes de crédit complémentaires avec ses partenaires bancaires pour un total de 28 379 K€. A la clôture de l'exercice, le montant des billets de trésorerie émis était de 10 000 K€ sur un programme d'émission de 125 000 K€.

Le Groupe disposait d'une trésorerie brute de 189 496 K€ au 31 décembre 2024 et affichait un endettement net de 19 851 K€.

Hors la dette financière technique due à l'application de la norme IFRS 16, le groupe affiche un excédent net de trésorerie de 21 756 K€ au 31 décembre 2024 contre 11 089 K€ au 31 décembre 2023.

2.3.2 Instruments financiers

Le Groupe ne détient pas d'instruments de couverture de taux et il n'a pas été jugé opportun de recourir à de nouveaux instruments financiers dérivés.

Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, le Groupe ne détient, ni n'émet d'instruments financiers dérivés à des fins de transactions.

2.4 GESTION DES RISQUES

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques majeurs hormis ceux présentés ci-après.

2.4.1 Risques liés à l'activité économique

- Baisse tendancielle de la consommation

Provoquée principalement par la concurrence numérique, cette baisse affecte tous les pays développés. En France, les chiffres que l'ADEME a publiés il y a deux ans donnaient une réduction moyenne annuelle de 3 % pour les ramettes, de 8 % pour les enveloppes et de 2.5 % pour les articles de papeterie. Des études plus récentes font craindre une accélération de ce phénomène.

L'Europe forme un marché relativement autarcique pour ces produits. Il est dominé par de grands groupes industriels intégrés, produisant et utilisant leur propre pâte à papier. Le marché de la pâte à papier marchande transformée dans le groupe est mondial et la monnaie de référence est l'USD.

Pour équilibrer l'offre avec la demande, de nombreuses machines à papier d'impression ont été soit arrêtées, soit reconverties, notamment pour la production d'emballages.

Nous-mêmes développons des papiers et produits sortant des domaines de l'impression et de l'écriture.

- Une consommation de nos produits marquée par les phénomènes de société

La consommation de papier de bureau et d'articles de classement ressent fortement l'évolution des modes de travail, en particulier la permanence d'une part importante de télétravail et les préoccupations environnementales.

Nos principaux clients souhaitent promouvoir une économie circulaire et diminuer leur propre empreinte carbone. Cela conduit au développement de l'offre de produits recyclés, développement que nous accompagnons, mais engendre de nouvelles contraintes réglementaires ainsi qu'une augmentation des coûts.

- Les bouleversements mondiaux

Depuis le déclenchement en 2022 de la guerre en Ukraine qui avait fait exploser les cours de l'énergie et entraîné de grandes perturbations dans celui des matières premières, les flux énergétiques s'étaient progressivement réorganisés et les coûts stabilisés.

En 2025, la mise en place de barrières douanières par les Etats Unis peut entraîner des répercussions économiques dont il est encore difficile de mesurer l'ampleur.

Cependant, nos volumes d'échanges avec les Etats Unis étant très faibles, le groupe n'attend pas de conséquence majeure dans ses activités.

2.4.2 Risques financiers

D'une façon générale, le Groupe Exacompta Clairefontaine écarte toute opération financière à caractère complexe. Il reste cependant exposé à certains risques liés à l'utilisation d'instruments financiers dans le cadre de ses activités.

La gestion du risque est assurée par les unités opérationnelles dans le respect de la politique définie par la Direction générale.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un tiers viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

→ Créances clients et autres débiteurs

Notre risque de crédit est toujours réparti sur un grand nombre de clients même s'il y a une concentration des distributeurs de nos produits. Le risque de défaillance par secteur d'activité et par pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans influence significative sur le niveau de ce risque.

Le Groupe a mis en place des outils de suivi des encours lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

Les clients qui ne satisfont pas aux exigences en matière de solvabilité ne peuvent conclure des transactions avec le groupe que dans le cadre de paiements d'avance. Le risque de crédit est également limité par la souscription de contrats d'assurance-crédit.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs.

→ Placements

Le Groupe limite son exposition au risque de crédit sur les placements, dépôts à court terme et autres instruments de trésorerie en souscrivant uniquement dans des titres liquides.

Les contreparties étant des banques de premier ordre, le Groupe ne s'attend pas à ce que certaines fassent défaut.

Risque de liquidité

L'approche du Groupe pour gérer ce risque est de s'assurer qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, sans encourir de pertes inacceptables ni porter atteinte à sa réputation.

A cet effet, des financements à court terme (échéances de moins d'un an) sont mis en place pouvant être assurés par des billets de trésorerie rémunérés à taux fixe.

Le Groupe dispose par ailleurs de lignes de tirage couvrant les échéances à moyen terme pouvant se substituer ou venir en complément des émissions de billets de trésorerie. Les covenants associés sont respectés.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Risque de change et de prix

Le Groupe exerce ses activités à l'international. Les risques liés aux transactions commerciales, libellées dans une monnaie autre que les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe, concernent principalement les achats de matières premières libellés en USD. Pour gérer ce risque de change, le Groupe peut se servir de contrats d'options pour couvrir des transactions futures anticipées dans cette devise.

2.4.3 Risques liés aux procédures, contrôles fiscaux et litiges

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage dont le Groupe a connaissance, qui soit en suspens ou dont il serait menacé, susceptible d'avoir, ou ayant eu au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

2.4.4 Risques financiers liés aux effets du changement climatique

Le Groupe n'anticipe aucun risque financier majeur à court ou moyen terme, directement lié à l'augmentation des températures moyennes mondiales, à l'élévation du niveau des océans ou à la modification de la biodiversité.

Trois filiales papetières du Groupe sont soumises à la réglementation Européenne portant sur les émissions de gaz à effet de serre. La quatrième phase du système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (SEQE-UE) couvre la période 2021-2030.

Le montant des quotas d'émission alloués à titre gratuit s'élève à 57 767 tonnes pour 2024.

La Déclaration de performance extra-financière présente la politique environnementale du Groupe. Elle détaille notamment les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre et les mesures prises pour réduire l'empreinte environnementale issue de ses activités.

2.5 PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

2.5.1 Définition du contrôle interne

Le contrôle interne se définit comme un processus mis en œuvre à la fois par le conseil d'administration, la Direction Générale et le personnel d'un groupe destiné à donner une assurance raisonnable concernant la réalisation d'objectifs dans les domaines suivants :

- efficacité et efficience des opérations
- fiabilité de l'information comptable et financière
- conformité aux lois et règlements en vigueur

Le contrôle interne consiste en l'ensemble des méthodes que le management a mis en œuvre pour donner une assurance raisonnable concernant la réalisation des objectifs et prévenir la survenance d'événements préjudiciables.

2.5.2 Finalités et limites

Le contrôle interne assure une maîtrise des opérations de l'entreprise et la protège contre différents types de risques, notamment :

- les irrégularités et les fraudes, y compris informatiques
- l'omission ou l'inexactitude significative dans le traitement des informations, et par là même dans les états financiers
- le non-respect des obligations légales et contractuelles de l'entreprise
- la destruction, la dégradation ou la disparition des actifs, la mauvaise évaluation du patrimoine

Un système de contrôle interne, aussi bon soit-il, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable et non une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de l'entreprise, tant par la limite inhérente à tout processus mis en œuvre par des êtres humains que par les contraintes de ressources dont toute entreprise doit tenir compte.

Le groupe s'appuie sur quatre types d'informations comptables et financières pour assurer son pilotage :

- les comptes annuels et semestriels, sociaux et consolidés
- les comptes trimestriels (mars et septembre – non publiés)
- les comptes prévisionnels (non publiés)

2.5.3 Les procédures relatives au traitement de l'information comptable et financière

Le recensement systématique des risques est la première étape du contrôle interne. La cartographie des risques du groupe ne présente pas de particularités très spécifiques, les principaux enjeux sont les suivants :

- maîtrise des achats de matières premières
- risque environnemental
- protection des actifs et des sites industriels
- contrôle de l'utilisation des instruments financiers et couverture du risque de change

Les procédures en matière comptable et financière qui s'appliquent aux différentes sociétés du groupe peuvent être synthétiquement décrites :

- établissement de comptes prévisionnels
- suivi budgétaire
- suivi du chiffre d'affaires intra-groupe
- rapprochements comptables intra-groupe
- suivi des soldes intermédiaires de gestion mensuels et cumulés
- situation de trésorerie mensuelle et cumulée
- composition et performance du portefeuille de placements
- suivi mensuel des engagements financiers court et moyen terme des filiales avec transmission et contrôle des besoins en fonds de roulement d'exploitation

Le contrôle interne en matière d'instruments financiers fait l'objet d'un contrôle spécifique par la Direction Générale, aussi bien en ce qui concerne les types d'instruments utilisés que les niveaux de risques maximaux encourus qui sont mesurés quotidiennement.

Ces instruments financiers (contrats ou options) constituent une opération permettant de réduire le risque de variation de valeur d'un élément de l'actif ou du passif, ou d'une transaction future non encore matérialisée avec lesquels ils sont corrélés, ou bien encore d'un engagement futur.

Le Groupe n'a pas organisé de service dédié au contrôle interne, chargé d'effectuer des vérifications pour son compte (tant en son sein qu'au sein des sociétés qu'il contrôle).

Les opérations concourant à l'exercice des activités sociales du Groupe comme à leur traduction dans les comptes sont vérifiées, sans nécessairement une formalisation des procédures appliquées, par la Direction Générale ou ses délégataires ou ses mandataires, avec pour objectif général de respecter ou faire respecter les lois, règlements et normes en vigueur et de mettre tout en œuvre pour éviter la survenance de sinistres susceptibles de mettre en cause la pérennité du Groupe.

Pour le traitement de l'information comptable et financière, le Groupe et ses filiales utilisent notamment les systèmes suivants :

- SAP, Navision, Sage (comptabilité & finances)
- Uloa (gestion fiscale)
- EPM (consolidation)
- Zadig (gestion du personnel)

3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Il n'y a pas d'évènement significatif, postérieur à la clôture, à relever.

4. PERSPECTIVES

La demande commerciale était peu soutenue au 1^{er} trimestre 2025 et l'inquiétude économique mondiale ne permet pas d'être très optimiste. Le cours des matières premières est relativement ferme et nos dépenses énergétiques sont en hausse. Nous tablons sur un résultat pour 2025 en retrait sur celui de 2024.

5. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les sociétés papetières travaillent en permanence à des solutions techniques pour certaines gammes ou demandes clients, via des laboratoires internes ou externes et essais machines. Ces travaux de perfectionnement technique, d'amélioration des qualités de papier ne procèdent pas de développements innovants destinés à aboutir à de nouveaux procédés papetiers ou de mise sur le marché de produits totalement nouveaux. Nos laboratoires sont dédiés essentiellement aux tests de qualité des produits fabriqués, à l'analyse de substitution de catégories de fibres et de faisabilité technique.

Les sociétés du secteur transformation modifient régulièrement le design de produits et de nouveaux articles se créent en permanence. Ceux-ci n'entrent pas dans des programmes spécifiques et nécessitent en général peu de développements particuliers.

Un atelier est dédié à la mise au point d'équipements spécifiques qui n'existent pas sur le marché et à destination exclusif du Groupe.

6. INFORMATIONS SOCIALES

L'effectif total du Groupe Exacompta Clairefontaine était de 3 362 personnes au 31 décembre 2024. Les sociétés françaises appliquent à titre principal la convention collective de la production des papiers cartons et celluloses, ou celle du cartonnage.

Le Comité de groupe a été réuni le 25 juin 2024 pour commenter l'activité et les perspectives économiques et sociales de l'exercice.

7. DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

Les informations requises à l'article L225-102-1 du Code de commerce font l'objet d'un document spécifique intitulé « Déclaration de performance extra-financière » qui fait partie intégrante du présent rapport de gestion.

Il comprend notamment des informations sur la manière dont le Groupe prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités.

8. PROPOSITIONS DE RESOLUTIONS

8.1 AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice 2024	855 979,54 €
Prélèvement sur les autres réserves	<u>7 630 120,46 €</u>
Total	8 486 100,00 €

Affecté à titre de :

Premier dividende	226 296,00 €
Second dividende	<u>8 259 804,00 €</u>
Total des dividendes	8 486 100,00 €

Comme le capital social de la société est divisé en 1 131 480 actions, chacune de ces actions percevrait un dividende total de 7,50 €.

Le tableau suivant rappelle les dividendes qui ont été versés au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende	Nombre d'actions
2021	3,68	1 131 480
2022	4,40	1 131 480
2023	6,70	1 131 480

8.2 JETONS DE PRESENCE

Votre Conseil vous propose de fixer à 115 000 € le montant total des jetons de présence qui seront partagés par les administrateurs pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs.

8.3 ADMINISTRATEURS

Votre Conseil vous propose de nommer, par résolutions distinctes, les administrateurs suivants :

- Madame Lorraine NUSSE, demeurant à Paris 7^{ème} ;
- Monsieur Amaury DE MONICAULT, demeurant à Paris 15^{ème} ;
- Monsieur Pierre BORDEAUX MONTRIEUX, demeurant à Paris 7^{ème} ;
- Monsieur Julien NUSSE, demeurant à Paris 7^{ème}.

Ces mandats, valables pour une période de 6 ans, prendront fin à l'issue de l'assemblée générale à laquelle seront soumis les comptes de l'exercice 2030.

8.4 VERIFICATION DES INFORMATIONS DE DURABILITE

Votre Conseil vous propose de nommer nos commissaires aux comptes comme vérificateurs de la conformité des informations en matière de durabilité avec les exigences de la directive 2013/34/UE, à savoir :

- La société BATT AUDIT, 58 boulevard d'Austrasie – 54000 Nancy
- La société ADVOLIS, 38 avenue de l'Opéra – 75002 Paris

Cette nomination est alignée sur celle du mandat de commissariat aux comptes et prendra fin de ce fait à l'issue de l'assemblée générale à laquelle seront soumis les comptes de l'exercice 2025.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

M. Charles NUSSE

- Membre du Conseil de surveillance des Ets Charles NUSSE
- Président d'Exaclair Ltd (GB)
- Cogérant d'Ernst Stadelmann (AT)
- Cogérant d'Exaclair GmbH (DE)
- Gérant de Rodeco (DE)
- Président du Conseil d'administration et administrateur délégué d'Exaclair SA (BE)
- Administrateur de Biella Schweiz (CH)

M. François NUSSE

- Président du Directoire des Ets Charles NUSSE
- Président d'Exacompta
- Président de Papeteries Sill
- Président de Claircell Ingénierie
- Cogérant d'Ernst Stadelmann (AT)
- Administrateur délégué d'Exaclair SA (BE)
- Président du conseil d'administration de Biella Schweiz (CH)

M. Frédéric NUSSE

- Président des Papeteries de Clairefontaine
- Président de Papeterie de Mandeure
- Président d'Everbal
- Directeur de Schut Papier
- Cogérant d'Exaclair GmbH (DE)

M. Guillaume NUSSE

- Président de Clairefontaine Rhodia
- Président de CFR
- Président de Madly
- Président de Flock One
- Administrateur unique d'Exaclair SA (ES)
- Gérant de Brause Produktion (DE)
- Gérant de Publiday (MA)
- Director d'Eurowrap Ltd (GB)
- Chairman de Eurowrap A/S (DK)
- Administrateur délégué de TCPF (BE)

M. Jean Marie NUSSE

- Membre du Directoire des Ets Charles NUSSE
- Administrateur d'Exaclair SA et TCPF (BE)

M. Jérôme NUSSE

- Président d'AFA
- Président des Editions Quo Vadis
- Président d'Exclair Italia (IT)
- Président de Quo Vadis Japan (JP)
- Président de Quo Vadis Editions (US)
- Secrétaire de Quo Vadis International Limitée (CA)

M. Laurent NUSSE

- Président de Lavigne
- Président de Photoweb

Mme Monique PRISSARD

- Membre du Directoire des Ets Charles NUSSE

Mme Caroline VALENTIN

- Membre du Conseil de surveillance des Ets Charles NUSSE

Mme Louise DE L'ESTANG DU RUSQUEC

- Directrice de Cabinet chez Société Générale Equipment Finance

Mme Céline GOBLOT

- Directrice générale de Zadig Productions

2. Echéances des mandats en date de clôture d'exercice

Le Conseil est composé de douze administrateurs nommés par les actionnaires et de deux administrateurs représentant les salariés.

- Mme Monique PRISSARD – mandat jusqu'en 2024
- Mme Louise DE L'ESTANG DU RUSQUEC – mandat jusqu'en 2024
- M. François NUSSE – mandat jusqu'en 2025
- M. Frédéric NUSSE – mandat jusqu'en 2027
- M. Guillaume NUSSE – mandat jusqu'en 2027
- M. Jérôme NUSSE – mandat jusqu'en 2027
- M. Dominique DARIDAN – mandat jusqu'en 2028
- Mme Céline GOBLOT – mandat jusqu'en 2028
- Mme Caroline VALENTIN – mandat jusqu'en 2028
- M. Gabriel NUSSE – mandat jusqu'en 2028
- M. Laurent NUSSE – mandat jusqu'en 2028
- M. Charles NUSSE – mandat jusqu'en 2029
- M. Emmanuel RENAUDIN, représentant les salariés – mandat jusqu'en 2030
- Mme Caroline TAMPONNET, représentant les salariés – mandat jusqu'en 2030

Le Conseil ne dispose d'aucune délégation en cours de validité accordée par l'Assemblée Générale en matière d'augmentation de capital.

3. Gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'administration n'a pas jugé nécessaire de se référer à un Code de gouvernement d'entreprise. De même il n'y a pas de comité ou d'organe d'assistance du Conseil d'administration.

Le mode de fonctionnement du Conseil d'administration est régi par un règlement intérieur et les évolutions de celui-ci sont décidées au cours des différentes réunions.

Un Code de conduite régissant les comportements pour la prévention et la détection des actes de corruption ou de trafic d'influence été approuvé par le Conseil d'administration de mai 2017.

4. Conventions

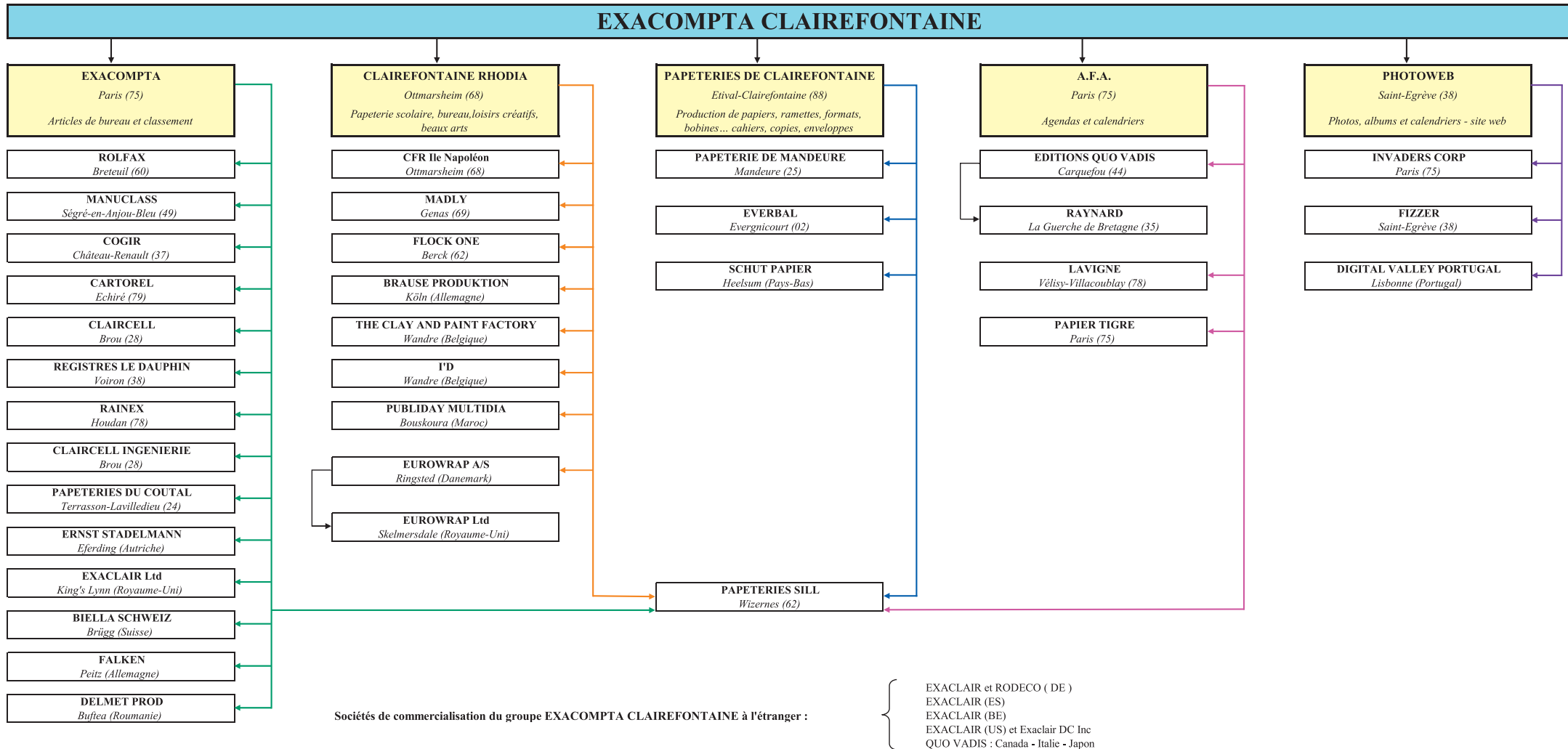
Il n'existe pas de conventions soumises à l'article L225-38 du Code de commerce.

La redevance de 0,2 % de la valeur ajoutée de l'exercice précédent au titre de la convention d'assistance liant Exacompta Clairefontaine et ses filiales détenues à 100 % entre dans le champ d'exclusion prévu à l'alinéa premier de l'article L225-39 du même Code et est conclue à des conditions normales.

La dernière mise à jour de la convention a été approuvée par le conseil d'administration du 26 mars 2014. Le conseil du 27 mai 2015 l'a qualifié « d'opération courante conclue à des conditions normales ». Cette convention dans son esprit et montant existe depuis 2003, ce qui est indiqué au rapport de gestion.

Il n'existe pas de convention conclue durant l'exercice par un dirigeant ou un actionnaire disposant de plus de 10 % des droits de vote de la société Exacompta Clairefontaine avec une filiale.

ORGANIGRAMME DU GROUPE



Exacompta Clairefontaine S.A.

Comptes sociaux au
31 décembre 2024

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

ACTIF en K€	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations incorporelles		
Concessions, brevets, licences, marques	-	-
Immobilisations incorporelles en cours		
Immobilisations corporelles		
Terrains	3 884	3 888
Constructions	6 657	7 336
Autres immobilisations corporelles	13	15
Immobilisations corporelles en cours	-	-
Immobilisations financières		
Participations	279 570	291 570
Créances rattachées à des participations	16 515	9 463
Prêts	31 540	37 992
Autres immobilisations financières	507	507
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	338 686	350 771
Stocks	198	198
Avances et acomptes versés sur commandes	8	12
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	1 683	1 609
Autres créances	73 857	82 959
Charges constatées d'avance	462	434
Disponibilités	41 540	14 492
TOTAL ACTIF CIRCULANT	117 748	99 704
Ecarts de conversion actif	-	38
TOTAL ACTIF	456 434	450 513

PASSIF en K€	31/12/2024	31/12/2023
Capital social	4 526	4 526
Primes d'émission, de fusion, d'apport	162 566	162 566
Ecarts de réévaluation	485	485
Réserves		
Réserve légale	453	453
Autres réserves	98 344	117 377
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice - bénéfice	856	-11 452
Provisions réglementées	2 226	2 139
CAPITAUX PROPRES	269 456	276 094
Provisions		
Pour risques	-	38
Pour charges	321	310
TOTAL DES PROVISIONS	321	348
Dettes financières		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	44 366	54 500
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	256	322
Dettes fiscales et sociales	963	5 167
Autres dettes	140 851	113 887
Produits constatés d'avance	167	195
TOTAL DES DETTES	186 603	174 071
Ecarts de conversion passif	54	
TOTAL PASSIF	456 434	450 513

COMPTE DE RESULTAT en K€	31/12/2024	31/12/2023
Chiffre d'affaires	2 064	1 838
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	6 505	6 267
Autres produits	617	583
PRODUITS D'EXPLOITATION	9 186	8 688
Achats et autres approvisionnements		
Autres achats et charges externes	1 935	1 907
Impôts, taxes et versements assimilés	205	205
Salaires et traitements	3 939	3 494
Charges sociales	1 605	1 499
Dotations aux amortissements sur immobilisations	691	692
Dotations aux provisions	101	7
Autres charges	186	176
CHARGES D'EXPLOITATION	8 662	7 980
RESULTAT D'EXPLOITATION	524	708
Produits financiers de participations	11 322	7 321
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	350	414
Autres intérêts et produits assimilés	4 462	4 521
Reprises sur provisions, transferts de charges	38	26
Différences positives de change	482	117
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
PRODUITS FINANCIERS	16 654	12 399
Dotations aux amortissements et provisions	12 000	18 038
Intérêts et charges assimilées	5 813	5 209
Différences négatives de change	273	266
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	18 086	23 513
RESULTAT FINANCIER	-1 432	-11 114
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-908	-10 406
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	1	2
Reprises sur provisions, transferts de charges	57	60
PRODUITS EXCEPTIONNELS	58	62
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	2	40
Sur opérations en capital	-	2
Dotations aux amortissements et provisions	144	146
CHARGES EXCEPTIONNELLES	146	188
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-88	-126
Impôts sur les bénéfices	-1 852	920
BENEFICE DE L'EXERCICE	856	-11 452

ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont :

- le total du bilan s'élève à 456 433 554 €
- le résultat net s'élève à 855 979,54 €

1.1. Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers sont établis en conformité avec le règlement 2014-03 de l'ANC et suivants relatifs au plan comptable général.

1.2. Comparabilité des comptes

L'exercice a une durée de 12 mois et couvre la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

1.3. Changements de méthodes comptables

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

1.4. Faits marquants de l'exercice

Une dépréciation des titres de participation de 12 000 K€ est enregistrée dans les comptes de l'exercice.

1.5. Evènements post clôture

La société Exacompta Clairefontaine n'a pas identifié d'évènement significatif, postérieur à la clôture.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Immobilisations

2.1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Evaluation :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat hors frais accessoires) ou à leur coût de production.

Amortissements :

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie probable d'utilisation, pour chaque composant, sur les bases suivantes :

☐ Logiciels	1 à 3 ans
☐ Constructions	25 à 40 ans
☐ Agencements et aménagements des constructions	10 à 20 ans
☐ Matériel de bureau & informatique	3 à 10 ans

La différence entre les amortissements fiscaux et économiques est portée en amortissements dérogatoires.

Dépréciations :

A chaque clôture, la société apprécie la valeur de ces immobilisations, afin de déterminer s'il existe un indice de perte de valeur. Dans ce cas, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.1.2 Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée par référence à la juste valeur des capitaux propres évaluée à partir des flux de trésorerie actualisés et de l'endettement net. Il est tenu compte des perspectives de chaque filiale ou groupe de filiales, auquel cas des données consolidées peuvent être intégrées dans l'évaluation.

2.2. Stocks

Est retenu en stock l'achat effectué en 1997 de bois résineux sur pied.

2.3. Créances et dettes

Evaluation & dépréciation :

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale, une dépréciation de créances est constituée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes libellées en monnaies étrangères :

Elles sont évaluées sur la base du dernier cours de change à la clôture de l'exercice.

Les différences résultant de cette évaluation sont inscrites en écarts de conversion actifs ou passifs. Les écarts de conversion actifs font l'objet de provisions pour pertes de change.

2.4. Trésorerie

Trésorerie court terme :

Le financement des besoins court terme est couvert par des billets de trésorerie émis par Exacompta Clairefontaine. Ils sont rémunérés à un taux fixe déterminé au moment de l'émission, ont une échéance fixe et une durée maximale de 365 jours.

A la clôture de l'exercice, le montant émis était de 10 000 K€ sur un plafond d'encours autorisé de 125 000 K€.

Lignes de tirage :

Elles sont négociées auprès de plusieurs banques pour un montant total de 145 000 K€ et couvrent des échéances d'une durée maximale de cinq ans. Les tirages ont une durée comprise entre dix jours et douze mois, sans utilisation à la clôture de l'exercice 2024.

Valeurs mobilières de placement :

Ce sont des actifs détenus à des fins de transaction. La valeur au bilan, soit 41 539 K€, correspond à la valeur de marché au 31 décembre 2024. La valeur comptable est égale à la juste valeur.

2.5. Amortissements dérogatoires

Les amortissements dérogatoires constatés correspondent à la différence entre l'amortissement déterminé selon les usages fiscaux et l'amortissement calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation. Les amortissements dérogatoires s'élèvent à 2 226 K€ à la clôture.

2.6. Provisions pour risques et charges

2.6.1 Provisions pour indemnités de départ en retraite

La méthode de calcul de la provision est la méthode des unités de crédit projetées.

Le calcul repose sur les principales hypothèses suivantes :

- probabilité de prise de retraite dans l'entreprise, turnover, mortalité
- montant des indemnités à percevoir en fonction de la convention collective « Cartonnage »
- âge de départ à la retraite : de 60 à 67 ans selon l'année de naissance et le statut du salarié
- taux de charges sociales : 45 %
- taux d'actualisation : 3,15 %

Le montant de l'engagement de retraite, charges sociales comprises, est provisionné en totalité à la clôture et s'élève à 321 K€.

2.6.2 Autres provisions

Les autres provisions comptabilisées correspondent aux pertes de change liées aux écarts de conversion, sans objet à la clôture de l'exercice 2024.

3. AUTRES INFORMATIONS

3.1. Société consolidant les comptes de la société

Exacompta Clairefontaine est détenue à 80,46 % par les Ets Charles NUSSE, SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 1 603 248 € – 138 Quai de Jemmapes 75010 PARIS.

3.2. Effectif

L'effectif moyen de la société est de 31 personnes en 2024 (1 cadre administratif et 30 commerciaux).

3.3. Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale a été conclue avec toutes les sociétés françaises, hors la société Flock One. Cette convention est reconductible d'année en année par tacite reconduction.

La société mère du groupe fiscal est la société Exacompta Clairefontaine.

La charge d'impôt comptabilisée correspond à celle qui aurait été supportée en l'absence d'intégration fiscale, sous réserve des dispositions suivantes :

- absence de limitation du bénéfice d'imputation des déficits reportables en avant
- remboursement des crédits d'impôts non imputés par la société, dès lors que ces crédits d'impôts ont pu être imputés par la société mère

Les économies d'impôts réalisées par la société mère sont rétrocédées aux filiales lorsqu'elles redeviennent bénéficiaires et peuvent imputer leurs propres déficits.

Le produit d'impôt liée à l'intégration fiscale s'élève à 1 927 K€ en 2024.

3.4. Rémunérations des organes d'administration et de direction

Les membres du conseil d'administration ne sont pas rémunérés par la société.

Le montant total des jetons de présence partagés par les administrateurs s'élève à 100 K€ en 2024, dans le cadre de la décision de l'assemblée générale des actionnaires du 25 mai 2023.

3.5. Transactions avec les parties liées

Aucune transaction d'importance significative concernant les parties liées n'a été conclue à des conditions différentes de celles du marché.

3.6. Engagements hors bilan

Les sociétés têtes de sous-groupe (Exacompta, Papeteries de Clairefontaine, Clairefontaine Rhodia, AFA et Photoweb) garantissent tous les remboursements de leurs filiales emprunteuses auprès de leur société mère.

Exacompta Clairefontaine est caution solidaire au bénéfice de la société Exeltium pour toutes les obligations de paiement au titre des achats de blocs d'énergie électrique souscrits par Papeteries de Clairefontaine.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Capital social

	Nombre d'actions	Valeur nominale
Au 1 ^{er} janvier	1 131 480	4 €
Au 31 décembre	1 131 480	4 €

Variation des capitaux propres (en K€)

Capitaux propres au 31/12/2023	276 094
Dividendes distribués	-7 581
Variation des provisions réglementées	+87
Résultat de l'exercice 2024	856
Capitaux propres au 31/12/2024	269 456

Variation des immobilisations brutes

en K€	Valeur brute à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Diminutions	Valeur brute à la clôture
Concessions, brevets, licences	260				260
Immobilisations incorporelles	260				260
Terrains	3 929				3 929
Constructions et aménagements	25 038				25 038
Autres immobilisations corporelles	151	6	17		140
Immobilisations corporelles en cours	-				-
Immobilisations corporelles	29 118	6	17		29 107
Participations	352 570				352 570
Créances rattachées à des participations	9 463	7 057		5	16 515
Prêts	37 992			6 452	31 540
Autres immobilisations financières	507				507
Immobilisations financières	400 532	7 057		6 457	401 132

Variation des amortissements sur immobilisations

en K€	Montants à l'ouverture	Dotations	Reprises et sorties	Montants à la clôture
Concessions, brevets, licences	260			260
Immobilisations incorporelles	260			260
Terrains	41	4		45
Constructions et aménagements	17 702	679		18 381
Autres immobilisations corporelles	136	8	17	127
Immobilisations corporelles	17 879	691	17	18 553

Tableau des filiales et participations (en milliers d'euros)

Filiales	Capital social capitaux propres	% détenu	Titres valeur brute valeur nette	Prêts	Dividendes encaissés	CA HT
PAPETERIES DE CLAIREFONTAINE 88480 Etival Clairefontaine SIREN n° 402 965 297	91 200 255 913	100 %	103 001 103 001		6 897	284 114
EXACOMPTA 75010 Paris SIREN n° 702 047 564	2 160 127 171	100 %	115 693 100 693	16 087	3 150	152 348
AFA 75010 Paris SIREN n° 582 090 452	1 440 37 994	100 %	49 633 12 933			18 785
CLAIREFONTAINE RHODIA 68490 Ottmarsheim SIREN n° 339 956 781	22 500 43 631	100 %	40 912 40 912	15 453	1 275	96 525
PHOTOWEB 38120 Saint-Egrève SIREN n° 428 083 703	40 16 338	100 %	43 330 22 030			35 273
Participations						
Coopérative forestière FORÊTS & BOIS DE L'EST	variable		3 3			

Variation des provisions et dépréciations

en K€	Montants à l'ouverture	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	Montants à la clôture
Amortissements dérogatoires	2 139	144	57		2 226
Provisions réglementées	2 139	144	57		2 226
Pertes de change	38			38	-
Pensions et obligations similaires	310	101	28	62	321
Autres charges					
Provisions pour risques et charges	348	101	28	100	321
Titres de participation	61 000	12 000			73 000
Dépréciations	61 000	12 000			73 000

Dotations et reprises		
○ exploitation	101	90
○ financières	12 000	38
○ exceptionnelles	144	57
Total	12 245	185

Echéancier des créances

Echéances des créances - en K€	Montants bruts	- de 1 an	+ de 1 an
<i><u>Créances de l'actif immobilisé</u></i>			
Créances rattachées à des participations	16 515		16 515
Prêts	31 540	6 517	25 023
Autres immobilisations financières	507		507
<i><u>Créances de l'actif circulant</u></i>			
Créances clients	1 683	1 683	
Personnel et comptes rattachés	5	5	
Impôts sur les bénéfices	2 600	2 600	
Taxe sur la valeur ajoutée	24	24	
Groupe et associés	71 226	71 226	
Autres créances	2	2	
Charges constatées d'avance	462	462	
Total général	124 564	82 519	42 045

Echéancier des dettes

Echéances des dettes - en K€	Montants bruts	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts et dettes – Ets de crédit	44 366	19 396	24 255	715
Fournisseurs et comptes rattachés	256	256		
Personnel et comptes rattachés	477	477		
Organismes sociaux	389	389		
Impôts sur les bénéfices	-	-		
Taxe sur la valeur ajoutée	44	44		
Autres impôts, taxes et assimilés	53	53		
Groupe et associés	140 232	140 232		
Autres dettes	619	619		
Produits constatés d'avance	167	167		
Total général	186 603	161 633	24 255	715

Détail des charges & produits constatés d'avance

en K€	Charges constatées d'avance	Produits constatés d'avance
Opérations d'exploitation	224	
Opérations financières	238	167
Total	462	167

Détail des charges à payer & produits à recevoir

en K€	Charges à payer	Produits à recevoir
Factures non parvenues // à établir	106	16
Dettes // créances fiscales & sociales	478	-
Opérations financières	9	5
Total	593	21

Détail des transferts de charges

en K€	Transferts de charges
Transferts de charges externes	1 306
Transferts de charges de personnel	4 934
Transferts de charges impôts & taxes	176
Total	6 416

Produits et charges exceptionnels

en K€	31/12/2024	31/12/2023
Cession des immobilisations corporelles	1	2
Reprise d'amortissements dérogatoires	57	60
Autres produits	-	-
Total des produits exceptionnels	58	62
Cession des immobilisations corporelles	-	2
Dotation aux amortissements dérogatoires	144	146
Autres charges	2	40
Total des charges exceptionnelles	146	188

Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Répartition - en K€	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	-908	102	-1 010
Résultat exceptionnel	-88	-22	-66
Charge d'impôt			
• Produit d'intégration fiscale		-1 927	1 927
• autres effets d'impôt		-5	5
Total général	-996	-1 852	856

Situation fiscale différée et latente

en K€ (au taux d'IS de 25 %)	Montant
<i>Impôt sur :</i>	
Amortissements dérogatoires	556
Total des accroissements	556
<i>Impôt payé d'avance sur :</i>	
Congés payés	63
Autres	93
Total des allègements	156
Situation fiscale différée nette	400

Déficits reportables	0
Situation fiscale latente nette	0

Exacompta Clairefontaine S.A.

Rapports des commissaires aux comptes

- Rapport sur les comptes annuels
- Rapport spécial sur les conventions réglementées

ADVOLIS
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
38, avenue de l'Opéra
75002 PARIS

BATT AUDIT
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Nancy
58, boulevard d'Austrasie
54000 NANCY

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et des créances rattachées

Les titres de participation et les créances rattachées, figurant au bilan au 31 décembre 2024 pour un montant net de 296 M€ sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire.

Comme indiqué dans la note 2.1.2 de l'annexe, la valeur d'inventaire est appréciée par référence à la juste valeur des capitaux propres évaluée à partir des flux de trésorerie actualisés et de l'endettement net. Il est tenu compte des perspectives de chaque filiale ou groupe de filiales auquel cas des données consolidées peuvent être intégrées dans l'évaluation.

L'estimation de la valeur d'inventaire de ces titres, reposant notamment sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations et requiert l'exercice du jugement de la direction.

Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'inventaire des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées. Nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

3. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise présentées dans le rapport de gestion

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs

pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris et Nancy, le 28 avril 2025

Les Commissaires aux comptes

ADVOLIS

BATT AUDIT

Hugues de NORAY Nicolas AUBRUN

Isabelle SAGOT

ADVOLIS
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
38, avenue de l'Opéra
75002 PARIS

BATT AUDIT
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Nancy
58, boulevard d'Austrasie
54000 NANCY

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Paris et Nancy, le 28 avril 2025

Les Commissaires aux comptes

ADVOLIS

Hugues de NORAY Nicolas AUBRUN

BATT AUDIT

Isabelle SAGOT

Exacompta Clairefontaine S.A.

Comptes consolidés au
31 décembre 2024

1. Etats financiers consolidés

Situation financière consolidée

en K€	31/12/2024	31/12/2023	Notes
ACTIFS NON COURANTS	358 007	361 502	
Goodwills	34 703	34 223	(2.1.4)
Immobilisations incorporelles	20 882	21 114	(2.1.4)
Immobilisations corporelles	296 292	300 188	(2.1.5)
Actifs financiers	5 167	5 217	(2.1.6)
Impôts différés	963	760	(2.4)
ACTIFS COURANTS	593 509	574 582	
Stocks	269 190	272 571	(2.2.1)
Clients et autres créances	129 701	132 510	(2.2.2)
Acomptes versés	2 470	2 292	
Créances d'impôt	2 652	111	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	189 496	167 098	(2.2.3)
TOTAL DES ACTIFS	951 516	936 084	

CAPITAUX PROPRES	536 108	512 467	
Capital	4 526	4 526	
Réserves consolidées	500 126	464 825	
Résultat - part du groupe	31 456	43 116	
Capitaux propres – part du groupe	536 108	512 467	
Intérêts minoritaires	-	-	
DETTES NON COURANTES	198 791	194 768	
Emprunts et dettes financières non courants	126 803	112 844	(2.6)
Dettes de location (IFRS 16)	28 392	38 331	(2.6)
Impôts différés	24 279	24 174	(2.4)
Provisions	19 317	19 419	(2.5)
DETTES COURANTES	216 617	228 849	
Fournisseurs et comptes rattachés	81 765	79 901	
Emprunts et dettes financières courants	40 937	43 165	(2.6)
Dettes de location (IFRS 16) – court terme	13 215	14 359	(2.6)
Provisions	5 345	6 226	(2.5)
Dettes d'impôt	1 950	5 561	
Autres dettes	73 405	79 637	(2.9)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	951 516	936 084	

Compte de résultat consolidé

en K€	31/12/2024	31/12/2023	Notes
Chiffre d'affaires	831 274	843 249	
- Ventes de produits	813 135	821 802	
- Ventes de services	18 139	21 447	
Autres produits opérationnels	17 380	40 504	
- Reprises d'amortissements	120	14	(2.1.4 à 2.1.6)
- Subventions	5 403	7 404	
- Autres produits	11 857	33 086	
Variation de stocks de produits finis et de travaux en-cours	-11 413	-7 009	(2.2.1)
Marchandises et matières consommées	-396 914	-399 306	
Charges externes	-126 083	-122 906	
Frais de personnel	-197 213	-199 971	(2.10)
Impôts et taxes	-8 631	-8 576	
Dotations aux amortissements	-52 638	-50 173	(2.1.4, 2.1.5)
Autres charges opérationnelles	-10 501	-23 749	
Résultat opérationnel – avant dépréciation des goodwills	45 261	72 063	
Dépréciation des goodwills / profit d'acquisition	-2 000	-11 996	(2.1.1, 2.1.4)
Résultat opérationnel – après dépréciation des goodwills	43 261	60 067	
Produits financiers	7 086	4 772	
Charges financières	-7 091	-7 987	
Résultat financier	-5	-3 215	(2.8)
Charges d'impôt sur le résultat	-11 800	-13 736	(2.4)
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	31 456	43 116	
Résultat net – part des minoritaires	-	-	
Résultat net - part du Groupe	31 456	43 116	
Résultat de la période	31 456	43 116	
Nombre d'actions	1 131 480	1 131 480	(2.3)
Résultat (de base & dilué) par action	27,80	38,11	

Etat du résultat global

en K€	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net	31 456	43 116
Ecarts actuariels au titre des avantages postérieurs à l'emploi	324	634
Impôt sur éléments non reclassables	-81	-158
Eléments non reclassables en résultat	243	476
Ecarts de conversion des états financiers d'entités étrangères	-408	3 175
Impôt sur éléments reclassables	-	-
Eléments reclassables en résultat	-408	3 175
Autres éléments du résultat global	-	-
Résultat global total	31 291	46 767
Attribuable :		
- au groupe	31 291	46 767
- aux minoritaires	-	-

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En K€	Capital	Primes liées	Réserves et résultats consolidés	Ecarts actuariels	Ecarts de conversion	Total – part du groupe	Total – part des minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2022	4 526	92 745	367 818	619	5 661	471 369	-	471 369
Dividendes distribués			-4 979			-4 979		-4 979
Résultat net de la période			43 116			43 116		43 116
Autres éléments du résultat global				476	3 175	3 651		3 651
Reclassement écarts actuariels			619	-619		-		-
Autres retraitements			-690			-690		-690
Capitaux propres au 31 décembre 2023	4 526	92 745	405 884	476	8 836	512 467	-	512 467
Dividendes distribués			-7 581			-7 581		-7 581
Résultat net de la période			31 456			31 456		31 456
Autres éléments du résultat global				243	-408	-165		-165
Reclassement écarts actuariels			476	-476		-		-
Autres retraitements			-69			-69		-69
Capitaux propres au 31 décembre 2024	4 526	92 745	430 166	243	8 428	536 108	-	536 108

Tableau des flux de trésorerie consolidés

en K€	31/12/2024	31/12/2023	Notes
Résultat net de l'ensemble consolidé	31 456	43 116	
- Amortissements et provisions - Plus-values ou moins-values de cession - Ecart de conversion	53 772 -117 -537	64 750 -10 431 -228	(2.1.4 à 2.1.6, 2.5) (2.4)
<i>Capacité d'autofinancement avant endettement et impôt</i>	<i>84 574</i>	<i>97 207</i>	
- Coût de l'endettement financier - Charge d'impôt de la période et impôts différés	4 000 11 800	3 190 13 736	
<i>Capacité d'autofinancement après endettement et impôt</i>	<i>100 374</i>	<i>114 133</i>	
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-12 731	12 304	Bilan
(1) Flux net de trésorerie générés par l'activité	87 643	126 437	
- Acquisitions d'immobilisations - Cessions d'immobilisations - Incidence des variations de périmètre	-49 034 2 066 -3 249	-52 964 25 930 -4 174	(2.1.4 à 2.1.6)
(2) Flux de trésorerie générés par l'investissement	-50 217	-31 208	
- Emprunts souscrits - Remboursements d'emprunts - Remboursement de la dette de location - Variation des intérêts payés - Dividendes versés	42 379 -30 140 -14 971 -3 786 -7 581	27 940 -33 297 -14 483 -2 980 -4 979	(2.6)
(3) Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-14 099	-27 799	
(4) Variation de change sur la trésorerie	-93	1 303	
(1+2+3+4) Variation de flux de trésorerie	23 234	68 733	
Trésorerie d'ouverture	155 165	86 432	
Trésorerie de clôture	178 399	155 165	
Variation de trésorerie	23 234	68 733	

Variation de la trésorerie

En K€	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'actif	189 496	167 098	22 398
Découverts bancaires	-11 097	-11 933	836
Trésorerie nette	178 399	155 165	23 234

Présentation des états financiers consolidés

1- Principes généraux – déclaration de conformité

Les comptes consolidés du Groupe EXACOMPTA CLAIREFONTAINE sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union européenne. Les états financiers consolidés du Groupe Exacompta Clairefontaine ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Ils ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires.

Les règles et méthodes comptables appliquées restent inchangées par rapport à celles du 31 décembre 2023.

2- Adoption des normes internationales

Normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024

- Modifications d'IAS 1 – *Classements des passifs en tant que passifs courants ou non courants et passifs non courants assortis de clauses restrictives*
- Modifications d'IAS 7 et IFRS 7 – *Accords de financement de fournisseurs*
- Modifications d'IFRS 16 – *Passif locatif découlant d'une cession-bail*

L'application de ces amendements n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

Normes, amendements et interprétations d'application obligatoire après 2024

En 2024, le Groupe n'a décidé l'application anticipée d'aucune norme, amendement ou interprétation approuvé par l'Union européenne.

3- Variation de périmètre

Le 27 février 2024, le Groupe a pris le contrôle de la société Flock One. Sur l'exercice 2024 de 9 mois elle a réalisé un chiffre d'affaires de 4 millions d'euros. Le goodwill enregistré s'élève à 2,5 M€.

Les actifs identifiables acquis et les passifs repris ont été comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

4- Bases de préparation des états financiers

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des instruments financiers évalués à leur juste valeur.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes ultérieures affectées.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés. Elles ont été appliquées d'une manière uniforme à l'ensemble des entités du Groupe Exacompta Clairefontaine.

5- Consolidation des filiales

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société mère, Exacompta Clairefontaine, ainsi que ceux des entités contrôlées par la mère (« les filiales »).

Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu et jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les soldes de bilan, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la consolidation.

Les gains latents découlant des transactions avec les entreprises associées sont éliminés à concurrence des parts d'intérêt du Groupe. Les pertes latentes sont éliminées de la même manière, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

6- Monnaies étrangères

Les états financiers individuels de chacune des entités du Groupe sont présentés dans la monnaie de l'environnement économique dans lequel elle opère. Pour les besoins des états financiers consolidés, le résultat et la situation financière de chaque entité sont exprimés en Euros, qui est la monnaie fonctionnelle de la société Exacompta Clairefontaine et la monnaie de présentation des états financiers consolidés.

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés au résultat financier selon le cas en produits ou en charges.

Pour chaque entité individuelle exerçant son activité à l'étranger, les actifs et les passifs sont convertis en euros aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges sont convertis aux cours de change moyens de l'exercice, ce qui représente une approximation suffisante des cours aux dates de transaction.

Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en écart de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

7- Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

- Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis, le cas échéant, et des passifs encourus ou assumés.
Les coûts connexes à l'acquisition sont constatés en charge.
- Les actifs acquis et passifs transférés sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition.

Le cas échéant, la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise est évaluée soit à la juste valeur, soit à la quote-part de la juste valeur des actifs et passifs de la filiale acquise. Cette option est ouverte lors de chaque opération de regroupement d'entreprises et ne peut être modifiée ultérieurement.

Lors d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la quote-part de la participation détenue avant la prise de contrôle est évaluée à sa juste valeur. Le produit ou la perte correspondante est enregistré en résultat.

Dans le cas d'un regroupement d'entreprises réalisé à des conditions avantageuses, l'acquéreur comptabilise le profit correspondant en résultat à la date d'acquisition.

Un regroupement d'entreprises impliquant des entités sous contrôle commun est un regroupement dans lequel la totalité des entités ou des activités se regroupant sont contrôlées in fine par la même partie, tant avant qu'après le regroupement d'entreprises, et ce contrôle n'est pas temporaire.

En l'absence de dispositions spécifiques dans les normes, le Groupe applique la méthode de la valeur comptable à l'ensemble des opérations impliquant les entités sous contrôle commun.

8- Goodwill

Le goodwill provenant d'un regroupement d'entreprises est évalué comme étant l'excédent entre la contrepartie transférée et le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris évalués à leur juste valeur.

L'évaluation initiale du regroupement d'entreprises peut être ajustée en contrepartie du goodwill en cas de nouvelles informations sur des faits existants à la date d'acquisition. La période d'ajustement de l'évaluation initiale est limitée à 12 mois à compter de la date de l'acquisition.

Les variations ultérieures du pourcentage d'intérêt sans remise en cause du contrôle de la société acquise constituent des opérations entre actionnaires. La différence entre la valeur de rachat (ou de cession) et la valeur comptable de la quote-part acquise (ou cédée) est comptabilisée en capitaux propres.

Le goodwill est initialement évalué à son coût et comptabilisé en tant qu'actif selon les principes exposés au paragraphe 7 ci-avant. Il est ensuite évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) représentées par les 5 départements du groupe : Papiers ; Articles de bureau et de classement ; Papeterie scolaire, beaux-arts et loisirs créatifs ; Agendas et calendriers ; Digital photo. Elles sont constituées de filiales et regroupements de filiales, présentant des synergies et ne présentant pas de flux de trésorerie indépendants.

Ces UGT sont largement indépendantes du Groupe consolidé, et leur taille est inférieure aux segments opérationnels tels que définis par la norme IFRS 8 *Secteurs opérationnels*.

Chaque année, un test de dépréciation est réalisé sur l'ensemble des unités génératrices de trésorerie porteuses de goodwills, ainsi qu'à chaque arrêté s'il y a un indice de perte de valeur.

La valeur recouvrable des UGT est la plus haute entre la valeur vénale et la valeur d'utilité qui résulte d'un DCF (Discounted Cash-Flow – actualisation des flux de trésorerie) réalisé selon les modalités suivantes conformément au dispositif prévu par la norme IAS 36 :

- Taux d'actualisation correspondant au taux de rendement attendu du marché pour un placement équivalent, indépendamment des sources de financement. Ce taux d'actualisation est un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie fiscalisés. Son utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant un taux avant impôts appliqué à des flux de trésorerie non fiscalisés ;
- Business plans à 3 ans correspondant aux plans validés par la Direction ;
- Extrapolation des flux d'exploitation au-delà de 3 ans sur la base d'un taux de croissance propre au secteur d'activité.

Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à la valeur comptable de l'unité, la perte de valeur est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie puis aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'unité.

Une perte de valeur pour un goodwill comptabilisée au compte de résultat n'est pas reprise lors d'une période ultérieure.

9- Immobilisations corporelles

Les terrains et constructions détenus par le Groupe sont destinés à être utilisés dans la production ou la fourniture de biens et services ou à des fins administratives.

Le Groupe ne détient pas de bien immobilier significatif entrant dans la catégorie des immeubles de placement. Les installations industrielles et autres équipements sont des actifs détenus dans le cadre des activités de production ou de fourniture de biens et services.

L'ensemble des immobilisations corporelles dont le Groupe est propriétaire est inscrit au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles en cours de construction sont des actifs destinés à la production comptabilisés au coût diminué de toute perte de valeur identifiée.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisation corporelle distincte. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire et aucune valeur résiduelle n'est retenue. Il est déterminé en fonction de la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle sur les bases suivantes et par an :

- Terrains	non amortis
- Constructions	25 à 40 ans
- Agencements et aménagements	10 à 20 ans
- Installations techniques et équipements	10 à 20 ans
- Autres matériels de bureau et informatique	3 à 10 ans

La durée d'utilité des principales immobilisations corporelles fait l'objet d'une revue lors de chaque arrêté. Le cas échéant, la modification de la durée d'utilité est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

10- Contrats de location et droits d'utilisation

Comptabilisation des contrats de location simple

Tous les contrats de location simple sont comptabilisés suivant un modèle unique conduisant à enregistrer au passif une dette de location correspondant à la somme des paiements de location futurs actualisés et, à l'actif, un droit d'utilisation amorti sur la durée résiduelle de location.

Nature des contrats de location

Les contrats de location sont majoritairement des contrats de location immobilière, les autres natures étant principalement des matériels de manutention et des véhicules.

Au cas particulier des baux commerciaux, la durée retenue pour ces contrats est la période généralement exécutoire.

Taux d'intérêt

Les taux d'intérêts implicites des contrats n'étant pas déterminables, le Groupe utilise son taux d'emprunt marginal pour évaluer l'obligation locative.

Il est déterminé par référence aux taux d'intérêts des emprunts, souscrits ou non, ayant des échéances et profils de paiement similaire. Le taux d'intérêt est notamment établi à partir d'échéances d'emprunts de 7 à 10 ans, applicables en particulier aux locations immobilières qui représentent l'essentiel des droits d'utilisation.

11- Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et si le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif.

Lorsque les principes pour la comptabilisation à l'actif de dépenses de développement ne sont pas satisfaits, elles sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Marques

Les marques sont inscrites en tant qu'actifs incorporels et comptabilisées à leur juste valeur déterminée à la date d'acquisition. En l'absence de limite prévisible à leur capacité de générer des flux nets de trésorerie, la durée d'utilité des marques exploitées par le Groupe est considérée comme indéfinie.

Elles ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel ainsi qu'à chaque arrêté s'il existe un indice de perte de valeur. La valeur recouvrable est déterminée sur la base des flux de trésorerie attendus actualisés.

Les dépenses portant sur des marques générées en interne sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée sur les bases suivantes et par an :

- | | |
|--|------------|
| - Brevets, licences et logiciels | 3 à 8 ans |
| - Autres immobilisations incorporelles | 5 à 10 ans |

12- Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles (hors goodwill et marques)

A chaque clôture, le Groupe passe en revue les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer la perte de valeur éventuelle.

La valeur recouvrable d'un actif correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est estimée suivant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs. Si la valeur recouvrable est estimée comme étant inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est immédiatement enregistrée dans les charges au compte de résultat.

Une perte de valeur comptabilisée pour un actif lors d'un exercice antérieur peut être reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Cependant, cette valeur comptable augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. La reprise d'une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat.

13- Actifs financiers

Les titres de participation non consolidés sont classés en actifs disponibles à la vente évalués en juste valeur, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres.

Si la juste valeur ne peut être estimée de façon fiable, les participations restent évaluées au coût d'acquisition. Dans le cas d'une dépréciation, la perte de valeur est enregistrée au compte de résultat.

Les créances rattachées aux participations et autres immobilisations financières sont évaluées en juste valeur lors de la comptabilisation initiale et au coût amorti lors des évaluations ultérieures.

14- Créances clients et autres créances

Les créances clients et autres créances sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale et au coût amorti lors des évaluations ultérieures. Des pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Les dépréciations sont constituées sur la base des pertes de crédit attendues sur leur durée de vie.

Aucun client ne représente individuellement plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

15- Stocks

Les stocks sont valorisés à leur coût d'achat ou de production ou à leur valeur nette de réalisation si cette dernière leur est inférieure. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks comprend les coûts directs de matière première et les coûts directs de main d'œuvre ainsi que les frais généraux directement attribuables, encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. En général, le coût est calculé en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

Droits d'émission de gaz à effet de serre

Trois filiales papetières du Groupe sont soumises à la réglementation Européenne portant sur les émissions de gaz à effet de serre. Un quota est une unité de compte représentative de l'émission d'une tonne de dioxyde de carbone.

La quatrième phase du système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (SEQE-UE) couvre la période 2021-2030.

Les méthodes de comptabilisation appliquées par le Groupe sont celles issues du règlement N° 2012-03 de l'Autorité des Normes Comptables. Dans le cadre de ce règlement, le Groupe applique le modèle « Production » pour lequel la détention des quotas est liée à un processus de production générant des émissions de gaz à effet de serre. Ils sont utilisés pour se conformer aux obligations de restitution.

Les principales caractéristiques de l'application de ce modèle sont les suivantes :

- Les quotas sont comptabilisés en stocks
 - Les quotas alloués par l'Etat sont comptabilisés pour une valeur nulle. Ils sont suivis en quantité uniquement
 - Les quotas acquis sont enregistrés à leur coût d'acquisition
- Evaluation à la date de clôture
 - Une dépréciation est à comptabiliser lorsque la valeur actuelle du stock est inférieure à sa valeur comptable
 - Les quotas alloués, étant affectés d'une valeur nulle, ne sont pas soumis à une évaluation spécifique

- La sortie de stock
 - Les quotas sont sortis du stock au fur et à mesure des émissions de CO₂. Dans le cas de quotas alloués il n'y a pas d'incidence comptable
 - En cas de cession de quotas, les plus-values et moins-values sont comptabilisées en résultat opérationnel
- Les obligations liées aux émissions de gaz à effet de serre
 - L'obligation fondamentale de restitution de quotas de CO₂ en fonction des émissions est inchangée par rapport aux périodes d'allocation précédentes
 - A la clôture de chaque période comptable, si les quotas [alloués + acquis] sont insuffisants pour faire face à l'obligation de restitution, un passif correspondant au montant des quotas manquants à acquérir est comptabilisé

16- Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds de caisse, les soldes bancaires ainsi que les placements à court terme dans des instruments du marché monétaire.

Ces placements sont immédiatement convertibles en un montant de trésorerie connu ou, selon leur nature, sous un délai maximal de mobilisation de 32 jours avec un risque négligeable de changement de valeur.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction – valeurs mobilières de placement – sont des actifs désignés à la juste valeur par le résultat.

Les découverts bancaires remboursables à vue et la part à court terme des comptes courants qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

17- Instruments financiers dérivés

Le Groupe ne détient plus d'instruments financiers dérivés pour limiter son exposition aux risques de taux d'intérêt.

Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture (couverture de flux de trésorerie et couverture de juste valeur). Les instruments financiers dérivés correspondants sont classés dans la catégorie des actifs et passifs financiers évalués en juste valeur par le résultat. Le profit ou la perte résultant des évaluations successives à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat.

18- Emprunts

Tous les emprunts portant intérêts sont évalués initialement à leur juste valeur et au coût amorti lors des évaluations ultérieures.

Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le résultat. Les coûts de transaction sont les coûts marginaux directement imputables à l'acquisition ou à l'émission d'un instrument financier et n'incluent pas les coûts internes d'administration.

Tous les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Les options de vente consenties à des tiers minoritaires de filiales contrôlées constituent un passif financier. La dette est estimée en fonction des contrats et peut être réestimée en fonction des résultats réalisés par l'entité. Le Groupe enregistre ces options de vente en passif financier pour la valeur actuelle du prix d'exercice de ces options déduction faite des intérêts minoritaires correspondants avec pour contrepartie les capitaux propres part du Groupe. Les variations ultérieures de la dette suivent le même traitement.

19- Avantages du personnel

Régimes à cotisations définies

Les paiements à un régime à cotisations définies sont comptabilisés en charges lorsqu'elles sont encourues.

Avantages postérieurs à l'emploi

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures.

Ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle, et minoré de la juste valeur des actifs du régime. Le taux d'actualisation est déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie. Les calculs sont effectués selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et ne sont pas recyclables en résultat.

20- Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque l'opération a été approuvée par le Groupe et a fait l'objet d'une communication.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, et est actualisé lorsque l'effet est significatif.

21- Produits et charges

Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients

Les ventes de produits et de services sont évaluées à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales et des taxes relatives aux ventes.

Les ventes de biens sont comptabilisées dans le compte de résultat lors de la livraison des biens et du transfert de la propriété à l'acheteur qui en supporte les risques et les avantages.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture, évalué par référence aux travaux effectués.

Les contrats conclus par le Groupe ne prévoient pas de contreparties variables ou de délais de paiement supérieurs à 1 an.

Subventions publiques

Les subventions publiques qui compensent des charges encourues par le Groupe sont, sauf exception, comptabilisées en tant que produits dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle les charges ont été encourues. Les exceptions portent sur des dispositifs publics ciblés sur la compensation de charges identifiées, comme l'activité partielle.

Les subventions qui couvrent en totalité ou partiellement le coût d'un actif sont déduites de cet actif pour constituer son coût de revient.

La subvention est comptabilisée en produits sur la durée d'utilité de l'actif amortissable par l'intermédiaire d'une réduction de la charge d'amortissement.

Résultat opérationnel

Les charges et produits opérationnels sont classés par nature comptable et non en fonction de leur caractère courant ou non courant.

Résultat financier

Le résultat financier net comprend les intérêts à payer sur les emprunts et les passifs de trésorerie, les intérêts à recevoir sur les placements, les profits et pertes de change et les profits et pertes sur les instruments financiers qui sont comptabilisés dans le compte de résultat.

22- Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est également comptabilisé en capitaux propres.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) n'est pas qualifiée d'impôt sur le résultat. Les contributions sont enregistrées en charge opérationnelle.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période et de tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- Le goodwill non déductible fiscalement ;
- La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable (sauf dans le cas d'un regroupement d'entreprises).

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits ou non constatés lorsqu'il existe une incertitude qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour en assurer le recouvrement.

Il n'y a pas de déficits fiscaux activables au niveau du groupe fiscal Exacompta Clairefontaine.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles, qu'ils concernent l'impôt sur le résultat prélevé par une même autorité fiscale et que le Groupe a l'intention de régler sur la base de leur montant net.

23- Gestion du risque financier

D'une façon générale, le Groupe Exacompta Clairefontaine écarte toute opération financière à caractère complexe. Il reste cependant exposé à certains risques liés à l'utilisation d'instruments financiers dans le cadre de ses activités

La gestion du risque est assurée par les unités opérationnelles dans le respect de la politique définie par la Direction générale.

Risques de marché

L'exposition aux risques de marché consiste essentiellement au risque de change et au risque de taux d'intérêt.

❑ Risque de change

Le Groupe exerce ses activités à l'international. Les risques liés aux transactions commerciales, libellées dans une monnaie autre que les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe, concernent principalement les achats de matières premières libellés en USD. Pour gérer ce risque de change, le Groupe peut se servir de contrats d'options pour couvrir des transactions futures anticipées dans cette devise.

❑ Risque de taux d'intérêt

Certains emprunts initialement émis à taux variable exposaient le Groupe au risque de variation des flux de trésorerie, et en conséquence, des swaps de taux d'intérêt étaient contractés.

En raison de taux fixes actuellement bas, il n'a pas été jugé opportun de recourir à de nouveaux instruments financiers dérivés.

Risque de liquidité

L'approche du Groupe pour gérer ce risque est de s'assurer qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, sans encourir de pertes inacceptables ni porter atteinte à sa réputation.

A cet effet, des financements à court terme (échéances de moins d'un an) sont mis en place pouvant être assurés par des billets de trésorerie rémunérés à taux fixe.

Le Groupe dispose par ailleurs de lignes de tirage couvrant les échéances à moyen terme.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

❑ Créances clients et autres débiteurs

Le risque de crédit est toujours réparti sur un grand nombre de clients même s'il y a une concentration des distributeurs de nos produits. Le risque de défaillance par secteur d'activité et par pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans influence significative sur le niveau de ce risque.

Le Groupe a mis en place des outils de suivi des encours lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié. Les clients qui ne satisfont pas aux exigences en matière de solvabilité ne peuvent conclure des transactions avec le Groupe que dans le cadre de paiements d'avance.

Le risque de crédit est également limité par la souscription de contrats d'assurance-crédit.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs.

Les pertes de valeur correspondent à des pertes spécifiques liées aux risques individualisés. Les montants présentés au bilan sont nets des pertes de valeur comptabilisées.

❑ Placements

Le Groupe limite son exposition au risque de crédit sur les placements, dépôts à court terme et autres instruments de trésorerie en souscrivant uniquement dans des titres liquides.

Les contreparties étant des banques de premier ordre, le Groupe ne s'attend pas à ce que certaines fassent défaut.

24- Information sectorielle

Les segments opérationnels sont basés sur l'organisation interne du Groupe et définis par pôle de métier.

Les activités principales par pôle de métier sont les suivantes :

- Papier : production, finition et mise en format de papier
- Transformation : façonnage d'articles de papeterie, de bureau et de classement, et digital photos

Les opérations entre les différents pôles de métier sont réalisées à des conditions de marché.

Une information sectorielle par zone géographique est également présentée, ventilée pour le chiffre d'affaires par zone de commercialisation à la clientèle et pour les autres informations par zone d'implantation des sociétés consolidées.

2. Notes annexes aux comptes consolidés

2.1 Actifs non courants

2.1.1 Immobilisations incorporelles et goodwill

Marques

Dans le poste « concessions, licences, marques et droits similaires » figurent des marques pour un montant net global de 5 367 K€.

Goodwills

Les goodwills portent essentiellement sur les activités des départements Digital pour 13,2 M€ et Façonnés Papiers pour 19,6 M€.

Le test annuel de dépréciation des UGT a été effectué en 2024 sur la base de la valeur d'utilité des flux de trésorerie, en actualisant les flux de trésorerie futurs générés par l'utilisation continue de chaque UGT. Les modalités de détermination de la valeur d'utilité en 2024 sont similaires à celles retenues en 2023.

Les hypothèses clés utilisées dans la détermination des montants recouvrables sont le taux d'actualisation et le taux de croissance utilisé pour déterminer la valeur terminale.

- Les taux d'actualisation des flux de trésorerie des UGT ont été estimés à partir du coût moyen pondéré du capital, soit un taux avant impôt compris entre 10,17 et 12,12 % dans les 4 départements relevant du secteur Transformation et de 14,48 % dans le département Papier. Ils intègrent un taux d'inflation à moyen terme de 2 % au titre d'une prime spécifique.
- Les taux de croissance long terme à l'infini des UGT sont compris entre 0 % et 1,5 %.

La mesure du risque de perte de valeur a conduit à l'enregistrement d'une dépréciation de goodwill de 2 M€ sur l'UGT Millésimés.

La dépréciation de l'UGT résulte d'une dégradation des flux de trésorerie attendus en raison d'un rétrécissement de ses marchés. Elle connaît également une saisonnalité marquée, l'essentiel de ses activités étant réalisé en fin d'année, ce qui laissait augurer une absence d'indice de perte de valeur au 30 juin 2024.

Compte tenu de la dépréciation d'une partie du goodwill de cette UGT, toute variation négative des facteurs (performance et taux de croissance à l'infini) ou positive (du facteur taux d'actualisation) entraînerait une dépréciation supplémentaire.

En ce qui concerne la sensibilité des autres tests aux variations des hypothèses clés, aucune variation raisonnablement possible ne conduirait à une dépréciation significative d'autres UGT compte tenu des marges et tests réalisés.

2.1.2 Immobilisations corporelles

La durée d'utilité des principales immobilisations corporelles a fait l'objet d'une revue dans le Groupe. Aucune modification de durée d'utilité conduisant à un changement significatif d'estimation comptable n'a été identifiée sur la période.

IFRS 16 – Contrats de location

Les taux d'intérêts implicites des contrats n'étant pas déterminables, le Groupe utilise son taux d'emprunt marginal pour évaluer l'obligation locative. Les locations immobilières représentent près de 90 % des contrats en valeur de droits d'utilisation.

Catégories des locations au 31/12/2024

en K€	Immobilier	Matériel industriel	Autres	Total
Droits d'utilisation	88 600	4 694	4 836	98 130
Amortissements	51 727	2 426	2 708	56 861
Valeur nette	36 873	2 268	2 128	41 269

Au compte de résultat, la charge d'amortissement des droits d'utilisation s'élève à 15 007 K€ et les intérêts de location à 363 K€.

Les contrats de location sont agrégés dans les tableaux de flux des immobilisations corporelles.

2.1.3 Actifs financiers

Les titres de participation non consolidés ainsi que les autres titres immobilisés sont maintenus à leur coût à défaut de juste valeur fiable.

Les créances rattachées aux participations, prêts et autres immobilisations financières sont évaluées au coût amorti. La valeur comptable est égale à la juste valeur.

Les autres créances sont principalement composées de dépôts et cautionnements pour 3 817 K€.

2.1.4 Immobilisations incorporelles et goodwill

Au 31 décembre 2024, en K€	Goodwills	Concessions, licences, marques et droits similaires	Autres	Total des incorporels
Valeur brute à l'ouverture	53 219	66 781	9 208	75 989
Acquisitions	2 480	5 546	39	5 585
Cessions		-11 397	-73	-11 470
Variations de périmètre		61		61
Ecart de conversion		-372	29	-343
Transferts et autres mouvements		280	-3 227	-2 947
Valeur brute à la clôture	55 699	60 899	5 976	66 875
Amortissements et dépréciations à l'ouverture	18 996	47 574	7 301	54 875
Cessions		-11 388	-73	-11 461
Variations de périmètre		54		54
Amortissements		5 399	462	5 861
Dépréciations	2 000			
Reprises				
Ecart de conversion		-353	17	-336
Transferts et autres mouvements			-3 000	-3 000
Amortissements et dépréciations à la clôture	20 996	41 286	4 707	45 993
Valeur nette comptable à l'ouverture	34 223	19 207	1 907	21 114
Valeur nette comptable à la clôture	34 703	19 613	1 269	20 882

Au 31 décembre 2023, en K€	Goodwills	Concessions, licences, marques et droits similaires	Autres	Total des incorporels
Valeur brute à l'ouverture	51 266	60 995	11 249	72 244
Acquisitions	1 953	1 530	5 187	6 717
Cessions		-3 772	-323	-4 095
Variations de périmètre		144		144
Ecart de conversion		888	35	923
Transferts et autres mouvements		6 996	-6 940	56
Valeur brute à la clôture	53 219	66 781	9 208	75 989
Amortissements et dépréciations à l'ouverture	7 000	45 648	7 147	52 795
Cessions		-3 770	-307	-4 077
Variations de périmètre		72		72
Amortissements		4 818	422	5 240
Dépréciations	11 996			
Reprises		-2		-2
Ecart de conversion		808	39	847
Transferts et autres mouvements				
Amortissements et dépréciations à la clôture	18 996	47 574	7 301	54 875
Valeur nette comptable à l'ouverture	44 266	15 347	4 102	19 449
Valeur nette comptable à la clôture	34 223	19 207	1 907	21 114

2.1.5 Immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2024, en K€ Droits d'utilisation IFRS 16 inclus	Terrains et constructions	Installations techniques et machines	Autres immos corporelles	Acomptes et immos en cours	Total
Valeur brute à l'ouverture	290 690	588 649	65 862	24 270	969 471
Acquisitions	6 183	17 518	3 615	17 159	44 475
Cessions	-1 884	-32 040	-6 248		-40 172
Variations de périmètre	145	205	66		416
Ecart de conversion	726	237	-5		958
Transferts et autres mouvements	2 320	10 999	-284	-13 088	-53
Valeur brute à la clôture	298 180	585 568	63 006	28 341	975 095
Amortissements et dépréciations à l'ouverture	163 959	453 692	51 632	0	669 283
Cessions	-1 241	-30 550	-6 071		-37 862
Variations de périmètre	35	156	38		229
Amortissements	18 510	23 743	4 524		46 777
Dépréciations					
Reprises		-118	-2		-120
Ecart de conversion	421	87	-11		497
Transferts et autres mouvements	91	347	-439		-1
Amortissements et dépréciations à la clôture	181 775	447 357	49 671	0	678 803
Valeur nette comptable à l'ouverture	126 731	134 957	14 230	24 270	300 188
Valeur nette comptable à la clôture	116 405	138 211	13 335	28 341	296 292

Au 31 décembre 2023, en K€ Droits d'utilisation IFRS 16 inclus	Terrains et constructions	Installations techniques et machines	Autres immos corporelles	Acomptes et immos en cours	Total
Valeur brute à l'ouverture	330 450	577 941	65 817	12 736	986 944
Acquisitions	29 511	14 880	3 750	23 599	71 740
Cessions	-78 194	-12 162	-5 463		-95 819
Variations de périmètre	2 968	18	294	44	3 324
Ecart de conversion	1 473	1 457	371	24	3 325
Transferts et autres mouvements	4 482	6 515	1 093	-12 133	-43
Valeur brute à la clôture	290 690	588 649	65 862	24 270	969 471
Amortissements et dépréciations à l'ouverture	210 909	439 800	50 805	0	701 514
Cessions	-66 101	-9 814	-4 654		-80 569
Variations de périmètre	505	17	167		689
Amortissements	17 633	22 674	4 598		44 905
Dépréciations		28			28
Reprises			-13		-13
Ecart de conversion	1 013	1 393	322		2 728
Transferts et autres mouvements		-406	407		1
Amortissements et dépréciations à la clôture	163 959	453 692	51 632	0	669 283
Valeur nette comptable à l'ouverture	119 541	138 141	15 012	12 736	285 430
Valeur nette comptable à la clôture	126 731	134 957	14 230	24 270	300 188

2.1.6 Actifs financiers

Au 31 décembre 2024, en K€	Participations non consolidées	Prêts	Autres créances	Total
Valeur brute à l'ouverture	1 348	1 075	4 004	6 427
Acquisitions		34	166	200
Cessions	-11	-128	-61	-200
Variations de périmètre			1	1
Ecart de conversion		1	-10	-9
Transferts et autres mouvements				
Valeur brute à la clôture	1 337	982	4 100	6 419
Dépréciations à l'ouverture	1 210	0	0	1 210
Acquisitions / cessions				
Variations de périmètre				
Dépréciations	42			42
Reprises				
Ecart de conversion				
Transferts et autres mouvements				
Dépréciations à la clôture	1 252	0	0	1 252
Valeur nette comptable à l'ouverture	138	1 075	4 004	5 217
Valeur nette comptable à la clôture	85	982	4 100	5 167

Au 31 décembre 2023, en K€	Participations non consolidées	Prêts	Autres créances	Total
Valeur brute à l'ouverture	1 337	908	1 824	4 069
Acquisitions		122	2 163	2 285
Cessions		-35	-118	-153
Variations de périmètre	11	80	33	124
Ecart de conversion			102	102
Transferts et autres mouvements				
Valeur brute à la clôture	1 348	1 075	4 004	6 427
Dépréciations à l'ouverture	1 168	0	0	1 168
Acquisitions / cessions				
Variations de périmètre				
Dépréciations	42			42
Reprises				
Ecart de conversion				
Transferts et autres mouvements				
Dépréciations à la clôture	1 210	0	0	1 210
Valeur nette comptable à l'ouverture	169	908	1 824	2 901
Valeur nette comptable à la clôture	138	1 075	4 004	5 217

2.1.7 Tableau des échéances des autres actifs financiers

Au 31 décembre 2024, en K€	- de 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Prêts	119	224	639	982
Autres immobilisations financières	763	2 140	1 197	4 100
Immobilisations et créances financières	882	2 364	1 836	5 082

Au 31 décembre 2023, en K€	- de 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Prêts	184	234	657	1 075
Autres immobilisations financières	637	2 176	1 191	4 004
Immobilisations et créances financières	821	2 410	1 848	5 079

2.2 Actifs courants

2.2.1 Stocks par nature

Au 31 décembre 2024, en K€	Matières premières	En-cours	Produits intermédiaires et finis	Total
Valeur brute à l'ouverture	112 984	30 356	149 110	292 450
Variation	7 562	-780	-9 599	-2 817
Variations de périmètre	720		149	869
Valeur brute à la clôture	121 266	29 576	139 660	290 502
Dépréciations à l'ouverture	11 428	1 646	6 805	19 879
Dotations	10 981	1 461	7 209	19 651
Reprises	-10 423	-1 572	-6 321	-18 316
Ecart de conversion et autres variations	41	-3	60	98
Dépréciations à la clôture	12 027	1 532	7 753	21 312
Valeur nette comptable à l'ouverture	101 556	28 710	142 305	272 571
Valeur nette comptable à la clôture	109 239	28 044	131 907	269 190

Au 31 décembre 2023, en K€	Matières premières	En-cours	Produits intermédiaires et finis	Total
Valeur brute à l'ouverture	124 870	29 052	156 241	310 163
Variation	-11 920	1 304	-7 263	-17 879
Variations de périmètre	34		132	166
Valeur brute à la clôture	112 984	30 356	149 110	292 450
Dépréciations à l'ouverture	9 631	1 221	6 345	17 197
Dotations	10 750	1 544	6 326	18 620
Reprises	-8 968	-1 126	-5 884	-15 978
Ecart de conversion et autres variations	15	7	18	40
Dépréciations à la clôture	11 428	1 646	6 805	19 879
Valeur nette comptable à l'ouverture	115 239	27 831	149 896	292 966
Valeur nette comptable à la clôture	101 556	28 710	142 305	272 571

2.2.2 Dépréciation des autres actifs courants

en K€	Dépréciations à l'ouverture	Dotations	Reprises	Variations de périmètre et autres écarts	Dépréciations à la clôture
Créances clients	2 250	579	-577	28	2 280
Autres créances	241				241
Total	2 491	579	-577	28	2 521

Tableau des échéances des créances clients et autres créances

en K€	- de 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Clients et comptes rattachés	111 007			111 007
Créances fiscales et sociales	14 975			14 975
Débiteurs divers	2 889			2 889
	128 871			128 871
Dépréciation				-2 521
Actifs financiers				126 350

Charges constatées d'avance	3 351
Créances clients et autres créances au bilan	129 701

2.2.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

en K€	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Soldes bancaires	62 608	64 654	-2 046
Equivalents de trésorerie	126 888	102 444	24 444
Total	189 496	167 098	22 398

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction (valeurs mobilières de placement) sont des actifs désignés à la juste valeur par le résultat. La valeur au bilan, soit 126 888 K€, correspond à la valeur de marché au 31 décembre 2024. La valeur comptable est égale à la juste valeur.

2.3 Capitaux propres

Le capital de la société mère est composé de 1 131 480 actions de 4 Euros, soit 4 525 920 €, sans variation sur l'exercice. Un droit de vote double est attribué à chaque action entièrement libérée pour laquelle est justifiée une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. Aucune politique particulière de gestion du capital n'est mise en œuvre par le Groupe.

Les ETABLISSEMENTS CHARLES NUSSE détiennent 80,46 % du capital.

2.4 Impôts différés

Les principaux retraitements source d'imposition différée concernent les marques, les provisions réglementées, les subventions publiques, les profits internes sur stocks et des provisions.

Variation des impôts différés

en K€	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Impôts différés actifs	963	760	203
Impôts différés passifs	24 279	24 174	105
Impôt différé net	23 316	23 414	-98

Détail de la charge d'impôt

en K€	31/12/2024	31/12/2023
Impôt exigible	-11 881	-17 695
Impôt différé	81	3 959
Produit / Charge d'impôt	-11 800	-13 736

Preuve d'impôt

en K€	31/12/2024	31/12/2023
Résultat de l'ensemble consolidé après impôt	31 456	43 116
Dépréciation des goodwill, net de profit d'acquisition	2 000	11 996
Impôts sur les bénéfices	11 881	17 695
Impôts différés	-81	-3 959
Base fiscale consolidée	45 256	68 848
Taux d'impôt en vigueur Sté mère	25 %	25 %
Charge d'impôt théorique	11 314	17 212
Différences de base au taux effectif des filiales	237	-7 049
Différences de base au taux d'impôt différé des filiales	-347	292
Actifs d'impôt non utilisés sur les sociétés étrangères	573	399
Différences de taux d'imposition	243	319
Effet des dispositions fiscales particulières	-80	2 714
Autres impacts	-140	-151
Charge d'impôt effective	11 800	13 736

Impôts sur les bénéfices	11 881	17 695
Impôts différés	-81	-3 959
Charge d'impôt dans les comptes consolidés à la clôture	11 800	13 736

2.5 Provisions

en K€	Provisions à l'ouverture	Dotations	Reprises	Autres variations	Provisions à la clôture
Avantages postérieurs à l'emploi	19 419	1 709	-1 569	-242	19 317
Provisions non courantes	19 419	1 709	-1 569	-242	19 317
Provisions pour risques	4 098	1 502	-2 655	22	2 967
Autres provisions pour charges	2 128	2 274	-2 050	26	2 378
Provisions courantes	6 226	3 776	-4 705	48	5 345

Les avantages postérieurs à l'emploi sont des provisions pour pensions et obligations similaires. Les autres variations correspondent aux écarts actuariels inscrits dans le résultat global.

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent essentiellement les indemnités de départ en retraite. Elles sont calculées à chaque clôture avec les principaux paramètres suivants :

- probabilité de prise de retraite dans l'entreprise, turnover, mortalité
- évolution des salaires
- actualisation du montant obtenu au taux de 3,15 %

Les montants versés à des organismes d'assurance sont déduits de la provision.

Variation de la provision pour avantages postérieurs à l'emploi

en K€	31/12/2024	31/12/2023
Engagement à l'ouverture	19 419	20 269
Coût des services rendus	1 964	1 281
Coût financier	1 150	622
Mouvements de l'exercice	-2 892	-2 119
→ Dont nouvelles entrées	38	44
→ Dont sorties de l'exercice	-2 930	-2 163
Engagement hors écarts actuariels	19 641	20 053
Ecarts actuariels dans le résultat global	-324	-634
Engagement à la clôture	19 317	19 419

L'engagement comptabilisé couvre les obligations au titre du régime applicable aux sociétés françaises pour 15 631 K€ et des régimes applicables aux sociétés étrangères pour 3 686 K€.

2.6 Emprunts, dettes financières et dettes locatives

Tableau du risque de liquidité

en K€	- de 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Emprunts auprès des Ets de Crédit	27 641	60 657	15 146	103 444
Dettes financières de location	13 215	24 251	4 141	41 607
Dette financière diverses	4			4
Concours bancaires	11 097			11 097
Sous total	51 957	84 908	19 287	156 152
Comptes courants créditeurs	2 021		51 000	53 021
Intérêts courus	174			174
Total	54 152	84 908	70 287	209 347
<i>Intérêts estimés jusqu'à l'échéance</i>				5 989

Les financements à moyen et long terme, hors la dette financière de location issue du traitement IFRS 16, font l'objet d'emprunts négociés à taux fixes.

La juste valeur des dettes financières est égale à la valeur comptable.

Variation des dettes financières

en K€	31/12/2023	Flux de trésorerie	Eléments non monétaires			31/12/2024
			Variation de périmètre	Nouveaux contrats de location	Différences de change	
Concours bancaires	11 933	-836	-	-	-	11 097
Emprunts auprès des Ets de Crédit	104 803	-1 473	131	-	-17	103 444
Dette financière de location	52 690	-15 751	-	4 764	-96	41 607
Total dettes bancaires	169 426	-18 060	131	4 764	-113	156 148
Prêts actionnaire	39 021	14 000	-	-	-	53 021
Autres dettes	69	-65	-	-	-	4
Total autres dettes financières	39 090	13 935	-	-	-	53 025
Intérêts courus	183	-9	-	-	-	174
Total dettes financières	208 699	-4 134	131	4 764	-113	209 347

2.7 Programmes d'émissions & instruments financiers

Billets de trésorerie

Le financement des besoins court terme est couvert par des billets de trésorerie émis par Exacompta Clairefontaine. Ils sont rémunérés à un taux fixe déterminé au moment de l'émission et ont une durée maximale de 365 jours.

A la clôture de l'exercice, le montant émis était de 10 000 K€ sur un plafond d'encours autorisé de 125 000 K€.

Lignes de tirage

Elles sont négociées auprès de plusieurs banques pour un montant total de 145 000 K€ et couvrent des échéances d'une durée maximale de cinq ans. Les lignes de tirage sont indexées sur l'Euribor et le coût d'engagement se situe en moyenne à 0,23 %. L'utilisation est soumise à une marge sur la base du montant et de l'échéance de chaque ligne

Les tirages ont une durée comprise entre dix jours et douze mois, sans utilisation à la clôture de l'exercice 2024. Les covenants associés sont respectés.

Instruments financiers

Le Groupe peut se servir de contrats d'options pour couvrir des transactions futures anticipées, notamment en USD pour les achats de matières premières qui constitue sa principale exposition au risque devises. Le Groupe n'a pas mis en place de couverture à ce titre sur l'exercice. Les autres opérations relatives à la couverture contre les risques de change sont non significatives.

2.8 Produits et charges financiers

en K€	31/12/2024	31/12/2023
Revenus des autres créances et VMP	3 249	1 866
Autres produits financiers	686	389
Reprises sur provisions et dépréciations	-	-
Différences de change	3 151	2 517
Total des produits financiers	7 086	4 772
Dotation aux provisions et dépréciations	342	42
Intérêts et charges financiers	4 362	3 619
Différences de change	2 372	4 295
Autres charges financières	15	31
Total des charges financières	7 091	7 987

2.9 Autres dettes courantes

en K€	31/12/2024	31/12/2023
Avances et acomptes reçus	641	444
Dettes fiscales et sociales	45 196	47 963
Fournisseurs d'immobilisations	4 918	8 520
Dettes diverses	20 261	20 387
Produits constatés d'avance	2 389	2 323
Total	73 405	79 637

2.10 Effectif du groupe

Effectif moyen	31/12/2024	31/12/2023
Cadres	539	538
Employés	1 132	1 142
Ouvriers et autres salariés	1 691	1 795
Total	3 362	3 475

Charges comptabilisées au titre des régimes à cotisations définies (en K€)	49 034	47 605
--	--------	--------

2.11 Engagements hors bilan

Quotas d'émission de gaz à effet de serre

Les principes appliqués par le groupe sont décrits dans la note 15 de présentation des états financiers consolidés. Au titre de l'exercice 2024, les quotas alloués s'élèvent à 57 767 tonnes et les émissions de CO₂ à 74 230 tonnes.

Le nombre de quotas restant à recevoir au titre de la quatrième phase du système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne pour la période 2021-2025 est de 57 767 tonnes.

Cautions et garanties

Exacompta Clairefontaine est caution solidaire au bénéfice de la société Exeltium pour toutes les obligations de paiement au titre des achats de blocs d'énergie électrique souscrits par Papeteries de Clairefontaine.

Les garanties financières données s'élèvent à 38 803 K€ et les garanties reçues à 1 729 K€.

2.12 Parties liées

Opérations effectuées par le groupe avec les Etablissements Charles Nusse.

en K€	31/12/2024	31/12/2023
<u>Bilan</u>		
Montants en compte courant :		
Dettes financières	51 000	37 000
Dettes financières court terme	2 000	2 000
<u>Compte de résultat</u>		
Charges financières	1 619	1 204
Redevances	1 836	1 735
Locations hors charges	9 045	8 508

Les sociétés du Groupe bénéficient de l'animation effectuée par les Ets Charles Nusse et versent une redevance égale à 0,6 % de la valeur ajoutée de l'exercice précédent.

Les locations d'ensembles industriels ou logistiques et de bureaux à certaines sociétés du Groupe Exacompta Clairefontaine sont faites aux conditions du marché. Ces contrats de location sont retraités en application de la norme IFRS 16.

Rémunération des mandataires sociaux

Le montant cumulé des rémunérations perçues par les mandataires sociaux en 2024 s'élève à 1 828 K€ contre 1 797 K€ en 2023. Les administrateurs de la société Exacompta Clairefontaine ont perçu des jetons de présence d'un montant total de 100 K€.

2.13 Honoraires des commissaires aux comptes

Règlement ANC n° 2016-09 du 2 décembre 2016 relatif aux informations à mentionner dans l'annexe des comptes consolidés établis selon les normes internationales.

en K€	31/12/2024	31/12/2023
BATT AUDIT	306	296
ADVOLIS	232	169
SEREC AUDIT	81	139
PWC	70	68
KBHT	70	44
LUFIDA	39	41
RCGT	-	61
Autres commissaires aux comptes	137	170
Total certification des comptes	935	988
PWC	21	23
Total autres services	21	23

Les autres commissaires aux comptes sont essentiellement les contrôleurs légaux des filiales étrangères soit 9 cabinets pour 10 filiales en 2024.

Les autres services sont délivrés aux filiales étrangères du groupe Eurowrap.

3. Information sectorielle

Les informations sectorielles sont présentées, à l'instar des états financiers, avec les périmètres en cours de chaque clôture.

Cadrage avec la situation financière consolidée :

- Les autres actifs affectés regroupent les stocks et les acomptes versés
- Les actifs non affectés sont constitués des créances d'impôt et des impôts différés actifs

➤ Information sectorielle par activité – 31/12/2024

en K€	Papier	Transformation	Opérations inter-secteurs	Total
-------	--------	----------------	---------------------------	-------

Compte de résultat sectoriel

Chiffre d'affaires	357 118	601 223	-127 067	831 274
Amortissements nets des reprises	15 191	37 327		52 518
Dépréciations et provisions	484	-235		249
Résultat opérationnel (hors goodwills)	29 885	11 352	4 024	45 261
Dépréciation des goodwills et badwill		-2 000		-2 000

Actifs sectoriels

Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	129 586	187 588		317 174
<i>Dont investissements</i>	21 930	23 366		45 296
Goodwills		34 703		34 703
Créances clients	45 593	88 146	-23 012	108 727
Autres créances	6 737	14 989	-752	20 974
<i>Total au bilan</i>	50 330	103 135	-23 764	129 701
Autres actifs affectés	102 626	171 224	-2 190	271 660
<i>Actifs non affectés</i>				3 615
Total des actifs	282 542	496 650	-25 954	756 853

Passifs sectoriels

Provisions courantes	1 419	3 926		5 345
Dettes fournisseurs	36 634	68 146	-23 015	81 765
Autres dettes	30 317	43 836	-748	73 405
<i>Passifs non affectés</i>				1 950
Total des passifs	68 370	115 908	-23 763	162 465

➤ Information sectorielle par zone géographique – 31/12/2024

en K€	France	Zone Europe	Hors Europe	Total
-------	--------	-------------	-------------	-------

Chiffre d'affaires	424 092	377 564	29 618	831 274
--------------------	---------	---------	--------	---------

Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	269 682	36 336	11 156	317 174
<i>Dont investissements</i>	39 501	4 480	1 315	45 296
Goodwills	17 558	17 145		34 703
Créances clients	78 864	28 925	938	108 727
Autres créances	16 649	2 444	1 881	20 974
<i>Total au bilan</i>	95 513	31 369	2 819	129 701
Autres actifs affectés	235 066	27 447	9 147	271 660
<i>Actifs non affectés</i>				3 615
Total des actifs	617 819	112 297	23 122	756 853

➤ Information sectorielle par activité – 31/12/2023

en K€	Papier	Transformation	Opérations inter-secteurs	Total
-------	--------	----------------	---------------------------	-------

Compte de résultat sectoriel

Chiffre d'affaires	368 579	613 229	-138 559	843 249
Amortissements nets des reprises	14 234	35 924		50 158
Dépréciations et provisions	3 519	1 391		4 910
Résultat opérationnel (hors goodwills)	46 205	26 292	-434	72 063
Dépréciation des goodwills et badwill		-11 996		-11 996

Actifs sectoriels

Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	122 596	198 706		321 302
<i>Dont investissements</i>	23 689	31 479		55 168
Goodwills		34 223		34 223
Créances clients	43 428	90 285	-22 770	110 943
Autres créances	6 729	15 628	-790	21 567
<i>Total au bilan</i>	50 157	105 913	-23 560	132 510
Autres actifs affectés	92 604	188 464	-6 205	274 863
<i>Actifs non affectés</i>				871
Total des actifs	265 357	527 306	-29 765	763 769

Passifs sectoriels

Provisions courantes	3 231	2 995		6 226
Dettes fournisseurs	33 737	68 934	-22 770	79 901
Autres dettes	33 227	47 201	-791	79 637
<i>Passifs non affectés</i>				5 561
Total des passifs	70 195	119 130	-23 561	171 325

➤ Information sectorielle par zone géographique – 31/12/2023

en K€	France	Zone Europe	Hors Europe	Total
-------	--------	-------------	-------------	-------

Chiffre d'affaires	438 130	374 674	30 445	843 249
--------------------	---------	---------	--------	---------

Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	271 071	39 525	10 706	321 302
<i>Dont investissements</i>	46 966	2 863	5 339	55 168
Goodwills	17 079	17 144		34 223
Créances clients	82 972	26 593	1 378	110 943
Autres créances	16 409	3 140	2 018	21 567
<i>Total au bilan</i>	99 381	29 733	3 396	132 510
Autres actifs affectés	235 948	29 653	9 262	274 863
<i>Actifs non affectés</i>				871
Total des actifs	623 479	116 055	23 364	763 769

4. Périmètre de consolidation

Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale et détenues à 100 %.

Nom	Adresse
EXACOMPTA CLAIREFONTAINE	88480 ETIVAL CLAIREFONTAINE
A.F.A.	132, Quai de Jemmapes - 75010 PARIS
CARTOREL	384, rue des Chênes Verts - 79410 ECHIRE
CFR Ile Napoléon	RD 52 - 68490 OTTMARSHEIM
PAPETERIES DE CLAIREFONTAINE	19, rue de l'Abbaye - 88480 ETIVAL-CLAIREFONTAINE
CLAIREFONTAINE RHODIA	RD 52 - 68490 OTTMARSHEIM
CLAIRCELL	ZI – rue de Chartres - 28160 BROU
COGIR	10, rue Beauregard - 37110 CHATEAU-RENAULT
REGISTRES LE DAUPHIN	27, rue George Sand - 38500 VOIRON
MADLY	6, rue Henri Becquerel - 69740 GENAS
EVERBAL	2, Route d'Avaux - 02190 EVERGNICOURT
EXACOMPTA	138-140, Quai de Jemmapes - 75010 PARIS
LAVIGNE	6, rue Dewoitine - 78140 VELISY-VILLACOUBLAY
PAPETERIE DE MANDEURE	14, rue de la Papeterie - 25350 MANDEURE
MANUCLASS	ZI d'Etriché - 49500 SEGRE-EN-ANJOU-BLEU
CLAIRCELL INGENIERIE	ZI - rue de Chartres - 28160 BROU
EDITIONS QUO VADIS	14, rue du Nouveau Bêle - 44470 CARQUEFOU
RAYNARD	6, rue de la Peltière - 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE
RAINEX	Lieudit Saint-Mathieu - ZI - 78550 HOUDAN
ROLFAX	ZI route de Montdidier - 60120 BRETEUIL
PAPETERIES SILL	Rue du Moulin - 62570 WIZERNES
PAPETERIE DU COUTAL	ZI du Coutal, 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU
PHOTOWEB	1, rue des Platanes - 38120 SAINT-EGREVE
INVADERS CORP	144, Quai de Jemmapes - 75010 PARIS
FIZZER	1, rue des Platanes - 38120 SAINT-EGREVE
FLOCK ONE	Parc d'activité de la Vigogne - 62600 BERCK
PAPIER TIGRE	5, rue des Filles du Calvaire - 75003 PARIS
DIGITAL VALLEY PORTUGAL	Rua Saraiva de Carvalho1, n°1C - 1250-240 LISBOA
BRAUSE PRODUKTION (Allemagne)	51149 KÖLN
EXACLAIR GmbH (Allemagne)	51149 KÖLN
RODECO (Allemagne)	51149 KÖLN
PUBLIDAY MULTIDIA (Maroc)	Parc industriel de Bouskoura, lot n°4 - 20180 BOUSKOURA
ERNST STADELMANN (Autriche)	Bahnhofstrasse 8 - 4070 EFERDING
EXACLAIR (Espagne)	08110 MONTCADA I REIXAC

EXACLAIR (Belgique)	Boulevard Paepsem, 18D - 1070 ANDERLECHT
EXACLAIR Inc (Etats-Unis)	143 west, 29th street - NEW YORK
EXACLAIR DC Inc (Etats-Unis)	120, Elmview Avenue - HAMBURG, NY 14075-3770
EXACLAIR Ltd (Grande Bretagne)	Oldmedows Road - KING'S LYNN, Norfolk PE30 4LW
QUO VADIS International Ltd (Canada)	240, rue Amand-Majeau – Saint-Roch-de-l'Achigan - QUEBEC J0K 3H0
EXACLAIR Italia Srl (Italie)	Via Soperga, 36 - 20127 MILANO
QUO VADIS Japon Co Ltd (Japon)	Sangenjaya Combox 4F, 1-32-3 Kamjuma Setagaya-Ku, TOKYO
SCHUT PAPIER (Pays-Bas)	Kabeljauw 2 - 6866 HEELSUM
BIELLA SCHWEIZ (Suisse)	Erlenstrasse 44 - 2555 BRÜGG
FALKEN (Allemagne)	Am Bahnhof 5 - 03185 PEITZ
DELMET PROD (Roumanie)	Industriei 3 - 070000 BUFTEA
EUROWRAP A/S (Danemark)	Odinsvej 30 - 4100 RINGSTED
EUROWRAP Ltd (Grande Bretagne)	Unit 2 Pikelow Place, West Pimbo Industrial State - SKELMERSDALE WN8 9PP
TCPF (Belgique)	3, rue du Dossey – 4020 WANDRE
I'D (Belgique)	3, rue du Dossey – 4020 WANDRE

Exacompta Clairefontaine S.A.

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés



Résolutions présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire

ADVOLIS
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
38, avenue de l'Opéra
75002 PARIS

BATT AUDIT
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Nancy
58, boulevard d'Austrasie
54000 NANCY

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Evaluation de la valeur recouvrable des goodwill et autres actifs incorporels

Au 31 décembre 2024, les comptes consolidés intègrent des écarts d'acquisition (« Goodwill ») et d'autres immobilisations incorporelles pour une valeur nette comptable de 34 703 K€ et 20 882 K€ respectivement (34 223 K€ et 21 114 K€ au 31 décembre 2023). Les notes 8. « *Goodwill* », 11. « *Immobilisations incorporelles* » et 12. « *Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles (hors goodwill et marques)* » de l'annexe aux comptes consolidés exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des goodwill et des autres actifs incorporels. Le groupe procède à un test de dépréciation de l'écart d'acquisition au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues au regard de la situation des actifs concernés ainsi que du caractère approprié de l'information donnée en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et ont fait l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et

sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris et Nancy, le 28 avril 2025

Les Commissaires aux comptes

ADVOLIS

BATT AUDIT

Hugues de NORAY Nicolas AUBRUN

Isabelle SAGOT

RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 MAI 2025

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu le conseil d'administration et les commissaires aux comptes dans la lecture de leurs rapports respectifs, l'assemblée approuve ces rapports dans toute leur teneur, ainsi que les opérations qui y sont visées, en même temps que les comptes sociaux arrêtés à la date du 31 décembre 2024.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le conseil d'administration et les commissaires aux comptes dans la lecture de leurs rapports respectifs, l'assemblée approuve ces rapports dans toute leur teneur, ainsi que les opérations qui y sont visées, en même temps que les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2024.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide, sur la proposition du conseil d'administration, de répartir et d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2024	855 979,54 €
Prélèvement sur les autres réserves	<u>7 630 120,46 €</u>
Total	8 486 100,00 €

Affecté à titre de :

Premier dividende	226 296,00 €
Second dividende	<u>8 259 804,00 €</u>
Total des dividendes	8 486 100,00 €

Comme le capital social de la société est divisé en 1 131 480 actions, chacune de ces actions percevrait un dividende total de 7,50 €.

Le tableau suivant rappelle les dividendes qui ont été versés au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende	Nombre d'actions
2021	3,68	1 131 480
2022	4,40	1 131 480
2023	6,70	1 131 480

QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, l'assemblée générale prend acte de l'absence sur l'exercice 2024 d'opérations relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale statuant sur la proposition du conseil d'administration, fixe à 115 000 € le montant total des jetons de présence pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale statuant sur la proposition du conseil d'administration nomme Madame Lorraine Nusse, demeurant à Paris 7^{ème}, comme administratrice de la société.

Ce mandat, valable pour une période de 6 ans, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale à laquelle seront soumis les comptes de l'exercice 2030.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale statuant sur la proposition du conseil d'administration nomme Monsieur Amaury de Monicault, demeurant à Paris 15^{ème}, comme administrateur de la société.

Ce mandat, valable pour une période de 6 ans, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale à laquelle seront soumis les comptes de l'exercice 2030.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale statuant sur la proposition du conseil d'administration nomme Monsieur Pierre Bordeaux Montrieux, demeurant à Paris 7^{ème}, comme administrateur de la société.

Ce mandat, valable pour une période de 6 ans, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale à laquelle seront soumis les comptes de l'exercice 2030.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale statuant sur la proposition du conseil d'administration nomme Monsieur Julien Nusse, demeurant à Paris 7^{ème}, comme administrateur de la société.

Ce mandat, valable pour une période de 6 ans, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale à laquelle seront soumis les comptes de l'exercice 2030.

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale statuant sur la proposition du conseil d'administration nomme les commissaires aux comptes comme vérificateurs de la conformité des informations en matière de durabilité avec les exigences de la directive 2013/34/UE, à savoir

- La société BATT AUDIT, 58 boulevard d'Austrasie – 54000 Nancy
- La société ADVOLIS, 38 avenue de l'Opéra – 75002 Paris

La nomination à ce titre est alignée sur celle du mandat de commissariat aux comptes et prendra fin de ce fait à l'issue de l'assemblée générale à laquelle seront soumis les comptes de l'exercice 2025.